

2010

Rapport général de la Cour des comptes
sur le projet de loi portant règlement du
compte général de l'Etat de l'exercice 2010



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

INTRODUCTION	5
I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES	7
1 Considérations générales	7
1.1 Economie luxembourgeoise et finances publiques en 2010.....	7
1.1.1 Evolution du PIB.....	7
1.1.2 Evolution de l'inflation.....	7
1.1.3 Marché de l'emploi.....	8
1.1.4 Finances publiques (selon la présentation SEC 95).....	8
1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2010.....	11
1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2010	17
1.4 Les fonds spéciaux.....	27
1.4.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat	27
1.4.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat	29
1.4.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat	31
1.4.2 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP.....	32
1.5 L'exécution du budget des dépenses.....	35
1.5.1 Les transferts de crédits	35
1.5.2 Les crédits non limitatifs.....	40
2 Contrôle intensifié de la Cour	43
2.1 Rémunérations des agents de l'Etat	43
2.1.1 Présentation du contrôle de la Cour	43
2.1.2 Résultats du contrôle	44
2.1.2.1 Fonctionnaires	44
2.1.2.2 Employés	44
2.1.2.3 Ouvriers	45
2.1.2.4 Etudiants	45
2.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants	46
ANNEXE	49
II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT	83
Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	83



INTRODUCTION

Suivant l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour « établit chaque année un rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice précédent. Ce rapport peut également porter sur des constatations et recommandations relatives à des exercices budgétaires antérieurs. Il est transmis à la Chambre des députés, accompagné des observations du Gouvernement ou de tout autre organisme concerné. »

De prime abord, la Cour tient à signaler que ses rapports généraux sur les projets de loi portant règlement du compte général doivent être mis en relation avec ses avis sur les projets de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat. En effet, les constatations et recommandations touchent aux mêmes sujets et sont donc complémentaires.

Dans ses rapports généraux sur les projets de loi portant règlement du compte général de l'Etat des exercices 2008 et 2009, la Cour avait rendu attentif au fait que les informations fournies au compte général de l'Etat étaient très sommaires et se composaient, d'une part, d'un projet de loi succinct et, d'autre part, d'un fichier électronique indiquant la consommation budgétaire de l'exercice par article budgétaire.

Dans son rapport sur le compte général 2008, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait fait siennes les recommandations de la Cour des comptes en demandant au Gouvernement, « en attendant une réforme budgétaire et sa réalisation pratique, que les données soumises à l'examen de la Cour des comptes dans le cadre de l'élaboration de son rapport général portant sur un compte général de l'Etat soient à l'avenir accompagnées d'explications permettant une véritable analyse de fond.

Vu le manque de réaction de la part du Gouvernement à l'égard de la demande de la Cour des comptes et de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, cette dernière a initié la tenue d'une entrevue entre Monsieur le ministre des Finances, l'Inspection générale des finances (IGF), la Cour des comptes et le rapporteur, l'objectif de cette réunion ayant été de définir avec précision la qualité des informations à fournir à partir du prochain compte général (exercice 2010). »

Lors de cette entrevue, qui s'est tenue en date du 8 novembre 2010, il a été convenu que le Ministre des Finances fournirait dorénavant deux documents supplémentaires avec le projet de loi portant règlement du compte général à savoir :

- une annexe - à l'instar du volume II qui accompagne le projet de budget de l'Etat - renseignant de manière exhaustive sur l'évolution des recettes et des dépenses des

fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'année visée et ce pour chaque projet financé par le biais de ces fonds ;

- un document présentant les comptes de l'administration publique incluant les comptes de l'administration centrale d'après les règles du SEC 95.

En date du 29 juillet 2011, la Cour a reçu des informations complémentaires concernant les fonds spéciaux. Néanmoins elle tient à rappeler que selon l'article 11 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le projet de loi portant règlement du compte général est à déposer à la Chambre des députés et à transmettre à la Cour des comptes au plus tard pour le 31 mai.

Vu la transmission tardive de ces informations, une analyse approfondie de ces documents n'a pas été possible.

Nonobstant, la Cour tient à signaler que pour le Fonds social culturel et le Fonds d'assainissement en matière de surendettement aucun détail n'a été fourni. De plus, une ventilation détaillée des dépenses par projet fait notamment défaut en ce qui concerne le Fonds pour les monuments historiques, le Fonds d'équipement sportif national et le Fonds pour la protection de l'environnement.

La Cour attire l'attention sur le fait que la nouvelle structure budgétaire, telle qu'elle l'avait recommandée, n'a pas encore été mise en place et elle réitère donc ses remarques concernant la ventilation des dépenses par projet et l'exhaustivité des informations liées aux projets, tels qu'émisés dans ses différents avis sur les projets de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

Finalement, la Cour constate que les comptes de l'administration centrale d'après les règles du SEC 95 font toujours défaut.

I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

1 Considérations générales

1.1 Economie luxembourgeoise et finances publiques en 2010

1.1.1 Evolution du PIB

La progression du PIB sur l'ensemble de l'année 2010 a été plus importante qu'initialement prévue. Le Luxembourg a connu la plus forte progression trimestrielle du PIB de toute la zone euro, ainsi que de l'Union européenne au cours du 4^e trimestre avec une hausse de 2,8%. Rappelons que, pour l'établissement du budget des recettes et dépenses de l'Etat 2010, le Gouvernement avait retenu une hypothèse de croissance annuelle de 1,0 à 1,5% du PIB. Force est cependant de constater que le taux de croissance de 3,5% se trouve encore en dessous de la moyenne de 4% de croissance du PIB vérifiée sur la période 1995-2010.

Les services de commerce, des communications et des transports, lourdement affectés par la crise économique, ont connu un fort rebond en 2010. Ainsi, le chiffre d'affaires a progressé de 22,5% dans le commerce, de 22,2% dans les communications et de 16,2% dans les transports.

Le secteur financier s'est stabilisé en 2010, avec de bons résultats dans le domaine des services financiers. Au niveau des OPC, le Luxembourg a pu augmenter sa part de marché européen grâce à une reprise de l'investissement en capital. Le premier semestre 2010 a été exceptionnel pour le secteur des assurances qui a connu une expansion de 25% des primes d'encaissement sur l'ensemble de l'année. Cependant, les banques n'ont pas suivi la tendance de reprise en 2010. Face à des mesures de restructuration et d'assainissement, la valeur des actifs des banques a continué de baisser pour la seconde année de suite, avec une perte de quelque 7% en 2010.

Après un véritable effondrement en 2009, le secteur de l'industrie suit l'évolution positive de l'économie générale avec un taux d'expansion de 10% du volume de production en 2010 sans cependant rejoindre le niveau de l'avant-crise.

1.1.2 Evolution de l'inflation

Au niveau de l'indice des prix à la consommation (IPCN), le Statec constate une progression de 2,3% en 2010 par rapport au taux de 0,4% en 2009. Or, il convient de noter que cette accélération des prix est principalement due aux produits du secteur de l'énergie. Hormis

les prix pétroliers, l'inflation sous-jacente a été relativement modérée (1,6%) en raison d'une progression faible des salaires.

Notons encore que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'eurosystème est resté inchangé à 1% pendant 23 mois, soit au niveau le plus bas jamais enregistré dans l'histoire de la politique monétaire européenne. Cette phase de taux faibles a connu sa fin avec la séance du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne du 7 avril 2011 qui a porté le taux en question à 1,25%.

1.1.3 Marché de l'emploi

L'emploi intérieur a connu une hausse de 1,5% en 2010, contre 0,9% l'année précédente. En 2010, l'emploi frontalier a progressé de 1,7%, après une hausse de 1,0% en 2009, alors que la croissance de l'emploi salarié résident est passée de 1,3% à 1,8% sur la même période.

Cependant, la crise laisse ses traces au marché du travail avec un taux de chômage inchangé se situant à 6%, équivalant à environ 14.400 demandeurs d'emploi selon l'ADEM. Le taux de chômage au sens « large » (incorporant les bénéficiaires d'une mesure d'emploi) s'est établi à 7,6% en 2010, en hausse de 0,6 points par rapport à 2009. Cette évolution s'explique notamment par la forte progression enregistrée du côté du nombre de mesures de soutien à l'emploi. De fait, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'une telle mesure s'est établi à plus de 3.800 en moyenne en 2010, en hausse de 24,1% par rapport à l'année précédente.

Le taux de chômage de longue durée s'est établi à 2,3% en moyenne en 2010, en hausse par rapport à l'année précédente (1,8%), alors que le taux de chômage de courte durée a quant à lui baissé au cours de la même période, en passant de 3,8% en 2009 à 3,7% en 2010.

Le chômage partiel a été le dispositif politique de maintien dans l'emploi par excellence pendant la crise de 2008/2009. Après la véritable explosion du chômage partiel en 2009 (130 demandes introduites), le nombre d'entreprises concernées s'est considérablement réduit à 83 en 2010.

1.1.4 Finances publiques (selon la présentation SEC 95)

En 2010, l'administration publique affiche un besoin de financement de 709,9 millions d'euros, soit 1,7% du PIB. Les effets de la crise économique se sont répercutés au niveau des recettes à partir de 2010, à cause du décalage temporel entre le cycle économique et certaines recettes. Toutefois, il échet de constater que cette évolution a été plus favorable par rapport à ce qui avait été prévu en janvier 2010 lors de l'élaboration de la 11^e actualisation du Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC), à savoir un besoin de financement de l'administration

publique de 3,9% en 2010, ce qui représentait presque le double du déficit constaté en fin de compte.

Le volume total des recettes encaissées se chiffre à 16,4 milliards d'euros, soit une progression de 4,6% par rapport à l'année précédente. Cette évolution va à l'encontre des prévisions du PSC, qui tablait sur une baisse de 1% des recettes par rapport à 2009.

Les dépenses publiques se sont élevées à 17.156 millions d'euros en 2010, ce qui correspond à une augmentation de 6,9% par rapport à 2009. Ainsi, les dépenses publiques effectives dépassent de 105 millions d'euros les prévisions du PSC, qui tablait sur des dépenses de l'ordre de 17.051 millions d'euros.

La dette publique se situe à 18,4% du PIB, ce qui représente une hausse de 3,8 points par rapport à 2009, mais se situant nettement en dessous de la valeur limite de 60% du PIB des critères de Maastricht.

1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2010

Le compte général de l'Etat de l'exercice 2010 se solde par un résultat positif qui se présente comme suit :

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I.	Recettes	11.021.516.748,74
II.	Dépenses	10.110.718.775,83
III.	Excédent de recettes	910.797.972,91
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-321.993.023,75

L'excédent de recettes du compte général de 2010 de 910.797.972,91 euros est porté au crédit du compte « réserve budgétaire » dont le solde négatif s'établit dès lors à -321.993.023,75 euros.

B. Recettes et dépenses pour ordre

I.	Recettes pour ordre	4.668.594.639,31
II.	Dépenses pour ordre	4.666.832.668,73
III.	Excédent de recettes pour ordre	1.761.970,58
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	24.139.654,47

C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

I.	Recettes	2.973.024.246,39
II.	Dépenses	3.280.789.282,68
III.	Excédent de dépenses	307.765.036,29
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.862.773.911,29

Les recettes courantes et en capital encaissées pour compte de l'Etat ont été de 11.021.516.748,74 euros. Le montant des recettes qui relèvent des administrations fiscales se chiffre à 9.041.879.303,07 euros. A ces recettes s'ajoutent des recettes à hauteur de 1.979.637.445,67 euros, dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'Etat. Les recettes de la Trésorerie de l'Etat contiennent des recettes de produit d'emprunts nouveaux s'élevant à 1.597.500.000 euros.

Le tableau ci-après donne pour l'exercice 2010 la répartition des recettes courantes et en capital telles qu'elles ont été effectuées par les administrations fiscales et par la Trésorerie de l'Etat.

Tableau 1 : Recettes effectives pendant l'année 2010

		Recettes courantes	Recettes en capital	Total
(A)	Recettes effectuées par les administrations fiscales			
	Administration des Contributions directes	4.861.833.590,44		4.861.833.590,44
	Administration de l'Enregistrement et des Domaines	2.893.417.194,63	47.992.231,59	2.941.409.426,22
	Administration des Douanes et Accises	1.238.636.286,41		1.238.636.286,41
(B)	Recettes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	360.910.975,34	1.618.726.470,33	1.979.637.445,67
Total des recettes budgétaires		9.354.798.046,82	1.666.718.701,92	11.021.516.748,74

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

Le détail, par ministère, des paiements effectifs des dépenses courantes et en capital telles que liquidées et ordonnancées au titre de l'exercice 2010 est le suivant :

Tableau 2 : Dépenses courantes et en capital liquidées en 2010

Ministère	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Total des dépenses effectuées
Ministère d'Etat	118.722.351,69	16.735.565,75	135.457.917,44
Ministère des Affaires étrangères	402.074.948,52	42.876.741,74	444.951.690,26
Ministère de la Culture	99.994.814,31	20.475.266,52	120.470.080,83
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	291.267.263,90	346.989,35	291.614.253,25
Ministère des Finances	326.346.385,63	236.414.587,16	562.760.972,79
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	36.529.760,68	55.705.886,26	92.235.646,94
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	16.532.991,57	15.611.248,22	32.144.239,79
Ministère de la Justice	118.322.848,32	784.018,61	119.106.866,93

Ministère	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Total des dépenses effectuées
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	590.362.828,09	9.064.176,62	599.427.004,71
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	609.680.053,40	89.856.635,35	699.536.688,75
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	1.164.888.691,19	34.929.283,48	1.199.817.974,67
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1.703.326.308,34	69.581.616,41	1.772.907.924,75
Ministère de la Santé	80.978.467,80	41.848.068,29	122.826.536,09
Ministère du Logement	53.542.326,81	69.996.215,49	123.538.542,30
Ministère du Travail et de l'Emploi	240.908.336,70	287.742,56	241.196.079,26
Ministère de la Sécurité sociale	2.175.309.187,79	505.700,48	2.175.814.888,27
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	63.528.432,00	57.463.892,96	120.992.324,96
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	890.861.191,99	354.952.584,71	1.245.813.776,70
Ministère de l'Egalité des Chances	10.103.125,21	2.241,93	10.105.367,14
Total des dépenses budgétaires	8.993.280.313,94	1.117.438.461,89	10.110.718.775,83

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

L'exercice 2010 dégage un excédent des recettes courantes et en capital de 910.797.972,91 euros. En imputant ce résultat au solde cumulé des exercices clos antérieurs, le report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital, suivant compte général, repris au bilan financier de l'Etat à présenter par la Trésorerie de l'Etat, s'établit à -321.993.023,75 euros.

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. En d'autres termes, le budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

En raison de l'article 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne le compte général de l'Etat de l'exercice 2010, il est à constater que le budget des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de recettes de 1.761.970,58 euros.

La différence entre recettes et dépenses pour ordre trouve son origine dans un déséquilibre entre recettes et dépenses des articles suivants :

Tableau 3 : Déséquilibre entre recettes et dépenses pour ordre

Article budgétaire	Recettes pour ordre	Dépenses pour ordre	Différence	Solde cumulé 1988-2010
6	224.253,84	292.397,48	-68.143,64	-524.953,25
7	35.945.154,33	35.531.300,60	413.853,73	692.965,91
18	2.340.860,13	4.452.736,01	-2.111.875,88	9.924.211,09
19	7.268.333,40	641.789,49	6.626.543,91	4.951.733,65
20	15.958.601,00	13.409.000,00	2.549.601,00	6.595.092,95
30	214.567,87	267.836,65	-53.268,78	79.548,85
33	0,00	126.528,00	-126.528,00	-126.528,00
34	0,00	4.707,12	-4.707,12	-4.707,12
35	12.000.000,00	17.055.077,27	-5.055.077,27	-5.175.798,87
37	24.075.330,50	24.075.330,51	-0,01	0,00
43	0,00	35.000,00	-35.000,00	-35.000,00
44	3.176.098,04	3.904.534,05	-728.436,01	6.802.489,46
48	26.115,96	0,00	26.115,96	203.969,21
52	247.909,41	413.209,11	-165.299,70	271.890,87
53	318.866,64	340.963,89	-22.097,25	56.095,63
56	0,00	0,00	0,00	43.841,18
57	0,00	0,00	0,00	139.756,57
58	0,00	0,00	0,00	5.588,85
61	80.702,11	44.940,98	35.761,13	-4.596,05
66	124.669,20	37.904,77	86.764,43	-103.201,33
68	137.549,13	3.682,05	133.867,08	106.311,02
70	39.968,66	18.202,18	21.766,48	2.813,33
73	85.000,00	39.155,39	45.844,61	45.844,61
76	78.109,60	57.863,03	20.246,57	20.246,57
77	172.039,34	0,00	172.039,34	172.039,34
Total	102.514.129,16	100.752.158,58	1.761.970,58	24.139.654,47

Source chiffres : comptes généraux ; tableau : Cour des comptes

Au vu du solde cumulé au montant de 24.139.654,47 euros des exercices 1988 à 2010, il convient de relever que les reports des soldes en fin d'exercice ne sont pas tous opérés, alors que l'article 78(2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat prévoit la possibilité d'effectuer de tels reports.

La Cour a pris note des observations du ministère des Finances concernant les difficultés techniques à opérer les reports d'excédents de recettes. Elle réitère cependant sa constatation qu'à défaut de reports opérés à la clôture de l'exercice pour établir un équilibre entre recettes et dépenses pour ordre, il coule de source que la régularisation des soldes doit être effectuée au cours d'un exercice ultérieur. Cette procédure n'est pas prévue dans les dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2010

Aucune loi n'a modifié le budget voté de l'exercice 2010, tel qu'il fut arrêté par la loi du 18 décembre 2009 et ainsi le budget définitif de l'exercice 2010 n'a pas changé par rapport au budget voté.

Par rapport au budget de l'Etat de l'exercice 2010, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2010 peuvent être résumées comme suit :

Tableau 4 : Budget et compte 2010

	Budget définitif 2010	Compte général 2010	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	8.398.711.866,00	9.354.798.046,82	956.086.180,82	11,38
- en capital (*)	1.420.132.500,00	1.666.718.701,92	246.586.201,92	17,36
Total recettes (1)	9.818.844.366,00	11.021.516.748,74	1.202.672.382,74	12,25
Dépenses				
- courantes	8.850.914.097,00	8.993.280.313,94	142.366.216,94	1,61
- en capital	942.910.386,00	1.117.438.461,89	174.528.075,89	18,51
Total dépenses (2)	9.793.824.483,00	10.110.718.775,83	316.894.292,83	3,24
Excédent de recettes (1) - (2)	25.019.883,00	910.797.972,91	885.778.089,91	

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

(*) Les recettes en capital contiennent des produits d'emprunts

Le compte général de l'exercice 2010 est clôturé avec un excédent de recettes de 910,8 millions d'euros. En faisant abstraction des recettes du produit d'emprunts nouveaux (article 95.0.96.000 : 1.597,5 millions d'euros), le compte général pour l'exercice 2010 affiche un excédent de dépenses de 686,7 millions d'euros.

Au niveau des recettes courantes, la plus-value de 11,38 % réalisée par rapport aux prévisions de recettes se dégage des variations suivantes :

Tableau 5 : Plus-value des recettes courantes

Impôts directs	521.173.547,36
Impôts indirects	2.286.854,18
Recettes d'exploitation, taxes et redevances	-31.192,80
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	85.466,25
Remboursements de dépenses	-531.484,55
Douanes et accises	61.036.286,41
Impôts, droits et taxes	192.748.378,59
Recettes domaniales	5.348.938,41
Recettes d'exploitation et autres	-338.864,33
Remboursements	199.691,96
Recettes versées par les communes et syndicats de communes	-2.583.712,15
Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	336.544,42
Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	-10.286.788,29
Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières	725.635,43
Recettes versées par les comptables extraordinaires	8.235.098,75
Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé	140.430.566,79
Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	64.099,90
Recettes d'exploitation	14.080.562,11
Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	23.106.552,38
Total	956.086.180,82

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

D'après le ministère des Finances, « l'exécution budgétaire est influencée par le contexte macroéconomique dans lequel elle s'insère. L'année 2010 est caractérisée par la reprise économique. En 2009, l'économie luxembourgeoise a subi une récession profonde (diminution du PIB réel de 3,6%). Dans ce contexte de crise économique, le Gouvernement a retenu des hypothèses macroéconomiques prudentes lors de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2010, notamment une hypothèse de croissance du PIB réel de 1% à 1,5%. Or, la reprise économique en 2010 fut plus soutenue qu'anticipée à l'automne 2009 et la croissance économique en 2010 a atteint 3,5%. Cette reprise plus forte qu'anticipée de l'économie a donc affectée l'exécution budgétaire en 2010, notamment en ce qui concerne le volet des recettes courantes. (...) Au niveau des recettes courantes (essentiellement impôts, dividendes, loyers et intérêts), la plus-value se chiffre à 956,1 millions d'euros, soit un écart de 11,4%. » (projet de loi n° 6293, page 2)

L'évolution des différentes catégories de recettes directes et indirectes est illustrée par la Cour dans les tableaux et graphiques suivants. Pour ce qui est de son analyse de l'évolution des recettes directes et indirectes, la Cour renvoie à ses avis concernant les projets de budget de l'Etat 2010 et 2011.

Tableau 6 : Variation des principaux impôts directs par rapport à l'exercice précédent

<i>(en mio d'euros)</i>	2009	2010	Variation 2010 / 2009	
			en mio d'euros	en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1.416,8	1.459,5	42,7	3,0%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.995,7	2.114,5	118,8	6,0%
Impôt fixé par voie d'assiette	478,8	526,6	47,8	10,0%
Impôt sur les revenus de capitaux	260,7	287,8	27,1	10,4%
Impôt concernant les contribuables non résidents	1,0	1,0	0,1	8,7%

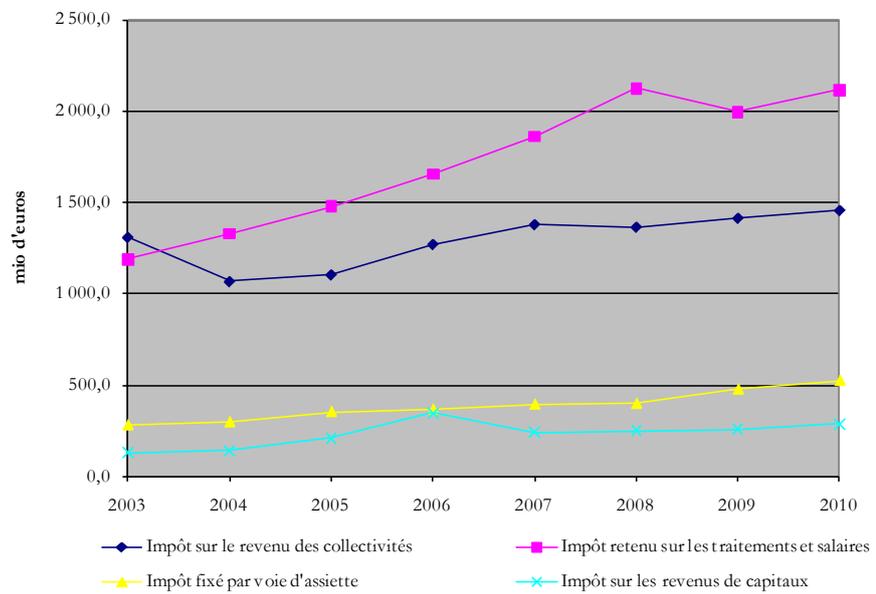
Source chiffres : comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

Tableau 7 : Evolution des principaux impôts directs

<i>(en mio d'euros)</i>	Impôt sur le revenu des collectivités	Impôt retenu sur les traitements et salaires	Impôt fixé par voie d'assiette	Impôt sur les revenus de capitaux	Impôt concernant les contribuables non résidents
2003	1.311,1	1.190,5	282,4	130,8	1,3
2004	1.068,6	1.330,0	298,9	142,8	1,4
2005	1.105,7	1.477,3	355,4	210,7	1,5
2006	1.273,0	1.654,2	368,1	348,9	0,6
2007	1.381,7	1.862,1	396,1	243,1	1,2
2008	1.367,8	2.124,2	400,1	250,3	1,0
2009	1.416,8	1.995,7	478,8	260,7	1,0
2010	1.459,5	2.114,5	526,6	287,8	1,0

Source chiffres : comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

Graphique 8 : Evolution des principaux impôts directs



Graphique : Cour des comptes

Tableau 9 : Variation des principaux impôts indirects par rapport à l'exercice précédent

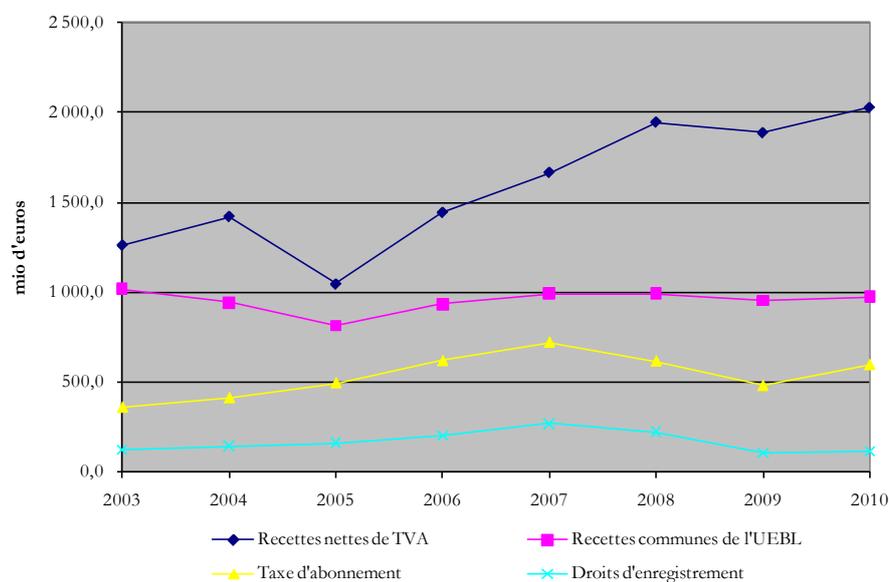
(en mio d'euros)	2009	2010	Variation 2010 / 2009	
			en mio d'euros	en %
Recettes nettes de TVA	1.886,3	2.025,7	139,4	7,4%
Recettes communes de l'UEBL	953,8	974,5	20,8	2,2%
Taxe d'abonnement	478,7	595,2	116,5	24,3%
Droits d'enregistrement	106,6	114,9	8,3	7,8%

Source chiffres : comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

Tableau 10 : Evolution des principaux impôts indirects

<i>(en mio d'euros)</i>	Recettes nettes de TVA	Recettes communes de l'UEBL	Taxe d'abonnement	Droits d'enregistrement
2003	1.262,1	1.016,7	357,8	124,3
2004	1.421,5	942,1	410,6	142,8
2005	1.046,4	812,7	493,5	160,6
2006	1.444,0	932,6	617,6	203,0
2007	1.666,1	992,1	720,8	267,3
2008	1.945,3	990,7	615,6	223,1
2009	1.886,3	953,8	478,7	106,6
2010	2.025,7	974,5	595,2	114,9

Source chiffres : comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

Graphique 11 : Evolution des principaux impôts indirects

Graphique : Cour des comptes

Concernant les dépenses courantes et en capital effectives, celles-ci dépassent de 3,24% le total des dépenses projetées pour 2010. Cet écart correspond à 317 millions d'euros. Tel qu'il ressort du tableau 13, ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative :

- au remboursement de la dette publique (+ 133.555.700,00 euros) ;
- aux transferts de revenus aux ménages (+ 54.092.403,97 euros) ;
- à l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 49.469.943,22 euros) ;
- aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 41.669.089,84 euros) ;
- aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+ 29.273.289,84 euros) ;
- aux dotations de fonds de réserve (+ 26.715.811,31 euros) ;
- aux subventions d'exploitation (+ 17.836.310,67 euros) ;
- aux transferts de capitaux aux entreprises (+12.312.646,07 euros).

La comparaison des dépenses courantes prévues et réalisées fait ressortir pour 2010 un écart de 142.366.216,94 euros (tableau 4). De fait, ce montant correspond aux dépenses basant sur des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs, diminuées du montant des crédits votés qui n'ont pas été consommés. En 2010, les dépenses en capital connaissent une progression de l'ordre de 18,51% ou de 175 millions d'euros.

Comparées au compte 2009, les dépenses courantes et en capital ont augmenté de 426 millions d'euros, soit 4,40% (tableau 15).

Finalement, la Cour des comptes reproduit ci-après le détail des variations des recettes et des dépenses en comparant, d'une part, le budget 2010 avec le compte 2010 et, d'autre part, le compte 2009 avec le compte 2010 selon la classification économique.

Tableau 12 : Recettes budget 2010 et compte 2010

Code	Classes de comptes	Budget 2010	Compte 2010	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	2.068.500,00	24.770.293,35	22.701.793,35	1.097,50
11	Remboursements de dépenses de personnel	33.185.350,00	30.407.702,42	-2.777.647,58	-8,37
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	815.300,00	516.460,02	-298.839,98	-36,65
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.940.000,00	2.288.082,75	348.082,75	17,94
16	Vente de biens non durables et de services	73.461.600,00	82.997.750,96	9.536.150,96	12,98
17	Vente de biens militaires durables	200,00	0,00	-200,00	-100,00
26	Intérêts de créances	50.000.000,00	50.617.280,78	617.280,78	1,23
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	100,00	0,00	-100,00	-100,00
28	Autres produits du patrimoine	95.537.046,00	225.524.538,77	129.987.492,77	136,06
29	Intérêts imputés en crédit	1.000.000,00	226.455,83	-773.544,17	-77,35
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	3.500.000,00	4.007.672,52	507.672,52	14,50
36	Impôts indirects et prélèvements	3.798.756.100,00	4.054.515.761,64	255.759.661,64	6,73
37	Impôts directs	4.315.630.000,00	4.836.803.547,36	521.173.547,36	12,08
38	Autres transferts de revenus	26.590.000,00	45.476.731,40	18.886.731,40	71,03
39	Transfert de revenus à l'étranger	5.577.470,00	6.611.094,26	1.033.624,26	18,53
42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	506.100,00	427.867,21	-78.232,79	-15,46
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	9.200.000,00	7.069.600,36	-2.130.399,64	-23,16
56	Impôts en capital	47.000.100,00	46.075.230,42	-924.869,58	-1,97
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	25.000,00	65.037,20	40.037,20	160,15
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	350.200,00	922.764,00	572.564,00	163,50
59	Transferts en capital à l'étranger	1.300.000,00	3.275.277,67	1.975.277,67	151,94
76	Vente de terrains et bâtiments	2.000.000,00	778.633,59	-1.221.366,41	-61,07
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	400.000,00	525.566,38	125.566,38	31,39
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	100,00	0,00	-100,00	-100,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	1.000,00	30.922,40	29.922,40	2.992,24
96	Produits des emprunts publics consolidés	1.350.000.200,00	1.597.582.477,45	247.582.277,45	18,34
		9.818.844.366,00	11.021.516.748,74	1.202.672.382,74	12,25

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 13 : Dépenses budget 2010 et compte 2010

Code	Classes de comptes	Budget 2010	Compte 2010	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	41.819.616,00	41.819.616,00	0,00	0,00
11	Salaires et charges sociales	1.886.792.610,00	1.892.603.209,24	5.810.599,24	0,31
12	Achat de biens non durables et de services	388.732.970,00	376.457.461,74	-12.275.508,26	-3,16
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	22.116.762,00	23.914.076,54	1.797.314,54	8,13
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000,00	129.000.000,00	0,00	0,00
23	Intérêts imputés en débit	400.100,00	1.352.350,21	952.250,21	238,00
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.473.420,00	9.305.685,11	-167.734,89	-1,77
31	Subventions d'exploitation	351.081.223,00	368.917.533,67	17.836.310,67	5,08
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	207.502.751,00	212.932.531,25	5.429.780,25	2,62
33	Transferts de revenus aux administrations privées	322.253.981,00	304.281.108,85	-17.972.872,15	-5,58
34	Transferts de revenus aux ménages	314.666.557,00	368.758.960,97	54.092.403,97	17,19
35	Transferts de revenus à l'étranger	147.893.512,00	150.118.935,78	2.225.423,78	1,50
36	Impôts indirects et "prélèvements"	100,00	0,00	-100,00	-100,00
37	Impôts directs non ventilés	800.000,00	573.931,00	-226.069,00	-28,26
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	349.073.124,00	347.207.123,58	-1.866.000,42	-0,53
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.327.794.270,00	3.369.463.359,84	41.669.089,84	1,25
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	125.376.950,00	154.650.239,84	29.273.289,84	23,35
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	68.497.611,00	65.329.113,89	-3.168.497,11	-4,63
51	Transferts de capitaux aux entreprises	52.844.015,00	65.156.661,07	12.312.646,07	23,30
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	5.824.703,00	3.132.043,67	-2.692.659,33	-46,23
53	Transferts de capitaux aux ménages	35.535.500,00	28.030.182,51	-7.505.317,49	-21,12
54	Transferts de capitaux à l'étranger	20.065.100,00	17.972.892,33	-2.092.207,67	-10,43
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000,00	350.000,00	0,00	0,00
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	0,00	0,00	0,00	0,00
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	59.970.278,00	66.948.249,70	6.977.971,70	11,64
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	7.000.000,00	8.163.705,05	1.163.705,05	16,62
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	20.500.300,00	69.970.243,22	49.469.943,22	241,31
72	Construction de bâtiments	16.851.100,00	22.653.215,93	5.802.115,93	34,43
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	103.095.300,00	77.308.786,62	-25.786.513,38	-25,01
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	65.391.290,00	59.573.323,62	-5.817.966,38	-8,90
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	14.010.600,00	15.300.081,99	1.289.481,99	9,20
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	16.341.100,00	16.433.001,30	91.901,30	0,56
91	Remboursement de la dette publique	100,00	133.555.800,00	133.555.700,00	133.555.700,00
93	Dotations de fonds de réserve	1.682.719.540,00	1.709.435.351,31	26.715.811,31	1,59
		9.793.824.483,00	10.110.718.775,83	316.894.292,83	3,24

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 14 : Recettes compte 2009 et compte 2010

Code	Classes de comptes	Compte 2009	Compte 2010	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	37.003.303,45	24.770.293,35	-12.233.010,10	-33,06
11	Remboursements de dépenses de personnel	39.103.669,19	30.407.702,42	-8.695.966,77	-22,24
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	547.196,47	516.460,02	-30.736,45	-5,62
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.313.172,05	2.288.082,75	-25.089,30	-1,08
16	Vente de biens non durables et de services	87.876.611,32	82.997.750,96	-4.878.860,36	-5,55
17	Vente de biens militaires durables	1.000,00	0,00	-1.000,00	-100,00
26	Intérêts de créances	42.126.892,94	50.617.280,78	8.490.387,84	20,15
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres produits du patrimoine	163.457.357,12	225.524.538,77	62.067.181,65	37,97
29	Intérêts imputés en crédit	681.815,71	226.455,83	-455.359,88	-66,79
34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	2.377.561,72	4.007.672,52	1.630.110,80	68,56
36	Impôts indirects et prélèvements	3.760.559.593,03	4.054.515.761,64	293.956.168,61	7,82
37	Impôts directs	4.634.516.390,28	4.836.803.547,36	202.287.157,08	4,36
38	Autres transferts de revenus	48.668.554,23	45.476.731,40	-3.191.822,83	-6,56
39	Transferts de revenus à l'étranger	5.872.212,78	6.611.094,26	738.881,48	12,58
42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	375.774,00	427.867,21	52.093,21	13,86
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	10.276.765,46	7.069.600,36	-3.207.165,10	-31,21
56	Impôts en capital	52.269.089,93	46.075.230,42	-6.193.859,51	-11,85
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	71.019,41	65.037,20	-5.982,21	-8,42
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	625.089,00	922.764,00	297.675,00	47,62
59	Transferts en capital à l'étranger	3.591.000,63	3.275.277,67	-315.722,96	-8,79
76	Vente de terrains et bâtiments	6.018.207,69	778.633,59	-5.239.574,10	-87,06
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	401.948,60	525.566,38	123.617,78	30,75
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	39.000,00	30.922,40	-8.077,60	-20,71
96	Produits des emprunts publics consolidés	82.477,45	1.597.582.477,45	1.597.500.000,00	1.936.893,05
		8.898.855.702,46	11.021.516.748,74	2.122.661.046,28	23,85

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 15 : Dépenses compte 2009 et compte 2010

Code	Classes de comptes	Compte 2009	Compte 2010	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	44.027.811,00	41.819.616,00	-2.208.195,00	-5,02
11	Salaires et charges sociales	1.681.822.929,70	1.892.603.209,24	210.780.279,54	12,53
12	Achat de biens non durables et de services	363.506.189,16	376.457.461,74	12.951.272,58	3,56
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	21.727.154,20	23.914.076,54	2.186.922,34	10,07
21	Intérêts de la dette publique	39.157.700,00	129.000.000,00	89.842.300,00	229,44
23	Intérêts imputés en débit	1.071.764,62	1.352.350,21	280.585,59	26,18
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	8.031.041,84	9.305.685,11	1.274.643,27	15,87
31	Subventions d'exploitation	338.775.959,60	368.917.533,67	30.141.574,07	8,90
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	194.859.408,95	212.932.531,25	18.073.122,30	9,27
33	Transferts de revenus aux administrations privées	288.918.242,57	304.281.108,85	15.362.866,28	5,32
34	Transferts de revenus aux ménages	334.500.630,23	368.758.960,97	34.258.330,74	10,24
35	Transferts de revenus à l'étranger	150.280.918,47	150.118.935,78	-161.982,69	-0,11
36	Impôts indirects et "prélèvements"	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Impôts directs non ventilés	581.045,00	573.931,00	-7.114,00	-1,22
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	297.197.267,65	347.207.123,58	50.009.855,93	16,83
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.300.588.228,15	3.369.463.359,84	68.875.131,69	2,09
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	135.984.811,30	154.650.239,84	18.665.428,54	13,73
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	61.827.396,01	65.329.113,89	3.501.717,88	5,66
51	Transferts de capitaux aux entreprises	95.163.194,41	65.156.661,07	-30.006.533,34	-31,53
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	4.514.497,89	3.132.043,67	-1.382.454,22	-30,62
53	Transferts de capitaux aux ménages	28.457.817,55	28.030.182,51	-427.635,04	-1,50
54	Transferts de capitaux à l'étranger	17.626.650,69	17.972.892,33	346.241,64	1,96
61	Transferts en capital à l'administration centrale	350.000,00	350.000,00	0,00	0,00
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	370.669,76	0,00	-370.669,76	-100,00
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	82.268.135,89	66.948.249,70	-15.319.886,19	-18,62
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	16.708.474,74	8.163.705,05	-8.544.769,69	-51,14
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	13.222.200,62	69.970.243,22	56.748.042,60	429,19
72	Construction de bâtiments	15.813.191,15	22.653.215,93	6.840.024,78	43,26
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	80.283.348,49	77.308.786,62	-2.974.561,87	-3,71
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	59.084.631,89	59.573.323,62	488.691,73	0,83
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	128.687.299,60	15.300.081,99	-113.387.217,61	-88,11
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	8.900.000,00	16.433.001,30	7.533.001,30	84,64
91	Remboursement de la dette publique	45.000.000,00	133.555.800,00	88.555.800,00	196,79
93	Dotations de fonds de réserve	1.824.965.256,50	1.709.435.351,31	-115.529.905,19	-6,33
		9.684.323.867,63	10.110.718.775,83	426.394.908,20	4,40

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

1.4 Les fonds spéciaux

Dans le présent chapitre, la Cour passe en revue la situation financière des fonds spéciaux telle qu'elle se présente pour l'exercice 2010.

1.4.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Le tableau ci-après renseigne sur les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'exercice 2010. Il en ressort que les dépenses dépassent les recettes de quelque 192,34 millions d'euros.

Tableau 16 : Evolution des avoirs des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Avoirs au 01.01.2010	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2010
Fonds de la coopération au développement	10.671.943	161.992.000	162.131.315	162.082.836	10.720.422
Fonds d'équipement militaire	153.744.147	37.000.000	37.000.000	59.751.202	130.992.945
Fonds pour les monuments historiques	40.540.656	16.300.000	16.300.000	12.998.268	43.842.388
Fonds de crise	21.715.473	0	0	0	21.715.473
Fonds de la dette publique	14.844.999	278.255.800	278.255.800	144.737.423	148.363.375
Fonds de pension	3.279.578	377.828.100	509.368.267	486.142.514	26.505.332
Fonds communal de dotation financière	0	336.344.187	594.829.041	594.829.041	0
Fonds de la pêche	288.890	70.565	70.565	91.364	268.090
Fonds cynégétique	682.635	34.255	34.255	0	716.890
Fonds pour la gestion de l'eau	95.006.351	25.700.000	25.700.000	56.497.097	64.209.254
Fonds des eaux frontalières	1.128.756	48.624	48.624	77.417	1.099.963
Fonds d'équipement sportif national	39.613.319	19.980.800	19.980.800	15.062.271	44.531.848
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	155.324.876	60.000.000	60.000.000	103.541.604	111.783.272
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	390.970	0	15.603	8.818	397.755
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	42.005.114	7.530.000	7.530.000	12.477.715	37.057.399
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	119.439.799	34.000.000	34.000.000	44.473.562	108.966.237
Fonds de la chasse	167	391.293	391.293	391.138	322
Fonds pour la protection de l'environnement	74.864.665	8.500.000	8.500.000	16.489.031	66.875.634
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	269.025.868	11.000.000	98.764.801	39.647.523	328.143.145
Fonds pour l'emploi	280.758.724	178.532.490	349.004.741	533.724.899	96.038.567

Désignation du Fonds	Avoirs au 01.01.2010	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2010
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	27.368.569	55.150.000	71.425.444	88.787.972	10.006.040
Fonds d'investissements publics administratifs	113.273.159	53.250.000	66.750.000	116.884.362	63.138.796
Fonds d'investissements publics scolaires	86.708.890	48.620.000	48.620.000	60.077.027	75.251.862
Fonds des routes	161.265.224	11.000.000	111.400.301	136.349.579	136.315.947
Fonds du rail	281.190.603	130.755.703	311.640.477	312.780.385	280.050.695
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	44.915.766	5.000.000	5.000.000	0	49.915.766
Fonds pour la loi de garantie	52.689.612	33.100.000	41.635.519	61.086.067	33.239.064
Fonds pour la promotion touristique	5.914.991	7.500.000	7.500.000	4.914.188	8.500.804
Fonds pour la réforme communale	3.487	2.650.000	2.650.000	2.653.487	0
Fonds social culturel	3.412	1.067.000	1.067.000	1.068.410	2.002
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	37.954.633	55.000.000	55.000.000	57.171.382	35.783.251
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	0	29.300.000	29.300.000	21.455.097	7.844.903
Total	2.134.615.272	1.985.900.817	2.953.913.848	3.146.251.679	1.942.277.441
Différence entre recettes et dépenses :					-192.337.831

Source chiffres : compte général 2010 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

Au niveau de l'évolution des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat, une régression de 9% est à constater au cours de l'exercice 2010, à savoir :

- avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2010 : 2.134.615.272 €
- avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice 2010 : 1.942.277.441 €
- diminution des avoirs des fonds spéciaux : 192.337.831 €

D'autre part, les projections des recettes et des dépenses du projet de budget 2010 ont tablé sur une diminution de 39,05% des avoirs des fonds. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues et que l'évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2010.

La Cour tient à rappeler qu'au cours de l'exercice 2010, des emprunts pour un montant total de 200 millions d'euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite

de ces emprunts la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 18,38% pour atteindre quelque 1.742 millions d'euros en fin 2010.

1.4.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

D'après les projets de budget de 2010 et 2011, les évolutions prévisionnelles des recettes des fonds spéciaux pour l'exercice 2010 ont été les suivantes :

- recettes 2010 d'après le projet de budget 2010 : 2.758.895.549 €
- recettes 2010 d'après le projet de budget 2011 : 2.932.379.681 €
- recettes 2010 d'après le compte général 2010 : 2.953.913.848 €

Il y a lieu de constater que les recettes des fonds spéciaux réalisées au cours de l'exercice 2010 sont supérieures de 7,07% par rapport aux estimations du projet de budget 2010 et de 0,73% par rapport aux estimations du projet de budget 2011.

Le tableau ci-après fournit une comparaison des recettes projetées et des recettes effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2010.

Tableau 17 : Evolution des recettes des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Recettes 2010 (projet de budget 2010)	Recettes 2010 (compte général 2010)	Variation: compte général 2010 - projet de budget 2010	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	161.400.000	162.131.315	731.315	0,45%
Fonds d'équipement militaire	37.000.000	37.000.000	0	0,00%
Fonds pour les monuments historiques	11.300.000	16.300.000	5.000.000	44,25%
Fonds de crise	100	0	-100	-100,00%
Fonds de la dette publique	144.700.100	278.255.800	133.555.700	92,30%
Fonds de pension	504.828.100	509.368.267	4.540.167	0,90%
Fonds communal de dotation financière	575.888.500	594.829.041	18.940.541	3,29%
Fonds de la pêche	70.565	70.565	0	0,00%
Fonds cynégétique	34.255	34.255	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	25.700.000	25.700.000	0	0,00%
Fonds des eaux frontalières	48.624	48.624	0	0,00%
Fonds d'équipement sportif national	19.980.800	19.980.800	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	60.000.000	60.000.000	0	0,00%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	8.100	15.603	7.503	92,63%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	7.530.000	7.530.000	0	0,00%

Désignation du Fonds	Recettes 2010 (projet de budget 2010)	Recettes 2010 (compte général 2010)	Variation: compte général 2010 - projet de budget 2010	
			en euros	en %
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	34.000.000	34.000.000	0	0,00%
Fonds de la chasse	391.293	391.293	0	0,00%
Fonds pour la protection de l'environnement	8.500.000	8.500.000	0	0,00%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	96.200.000	98.764.801	2.564.801	2,67%
Fonds pour l'emploi	335.230.100	349.004.741	13.774.641	4,11%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	66.318.190	71.425.444	5.107.254	7,70%
Fonds d'investissements publics administratifs	53.250.000	66.750.000	13.500.000	25,35%
Fonds d'investissements publics scolaires	48.620.000	48.620.000	0	0,00%
Fonds des routes	111.000.000	111.400.301	400.301	0,36%
Fonds du rail	317.532.061	311.640.477	-5.891.584	-1,86%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	5.000.000	5.000.000	0	0,00%
Fonds pour la loi de garantie	40.464.761	41.635.519	1.170.758	2,89%
Fonds pour la promotion touristique	7.500.000	7.500.000	0	0,00%
Fonds pour la réforme communale	1.500.000	2.650.000	1.150.000	76,67%
Fonds social culturel	600.000	1.067.000	467.000	77,83%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	55.000.000	55.000.000	0	0,00%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	29.300.000	29.300.000	0	0,00%
Total	2.758.895.549	2.953.913.848	195.018.299	7,07%

Source chiffres : projet de budget 2010, compte général 2010 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

La différence entre les recettes des fonds spéciaux renseignées dans le projet de budget 2010 et le compte général 2010 se chiffre à 195,02 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement de la façon suivante :

- prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant de transferts de crédits sur les crédits d'alimentation des fonds spéciaux à hauteur de 0,59 millions d'euros pour le Fonds de la coopération au développement ;
- prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant des dépassements à hauteur de 161 millions d'euros des crédits non limitatifs d'alimentation des fonds spéciaux suivants :
 - Fonds de la dette publique 133,56 millions €
 - Fonds pour l'emploi 14,30 millions €
 - Fonds communal de dotation financière 5,16 millions €

• Fonds pour les monuments historiques	5,00 millions €
• Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	1,65 million €
• Fonds pour la réforme communale	1,15 million €
• Fonds social culturel	0,47 million €

1.4.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Les projets de budget de 2010 et 2011 contiennent également des projections concernant les dépenses des fonds spéciaux pour l'exercice 2010, à savoir :

• dépenses 2010 d'après le projet de budget 2010 :	3.501.327.431 €
• dépenses 2010 d'après le projet de budget 2011 :	3.403.484.085 €
• dépenses 2010 d'après le compte général 2010 :	3.146.251.679 €

La Cour constate donc que l'évolution des dépenses a été moins rapide que prévue, la variation des dépenses entre le projet de budget 2010 et le compte général 2010 étant de -10,14%.

Le tableau ci-après représente la comparaison des dépenses projetées et des dépenses effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2010.

Tableau 18 : Evolution des dépenses des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Dépenses 2010 (projet de budget 2010)	Dépenses 2010 (compte général 2010)	Variation : compte général 2010 - projet de budget 2010	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	164.200.000	162.082.836	-2.117.164	-1,29%
Fonds d'équipement militaire	100.641.049	59.751.202	-40.889.847	-40,63%
Fonds pour les monuments historiques	25.827.420	12.998.268	-12.829.152	-49,67%
Fonds de crise	0	0	0	-
Fonds de la dette publique	144.125.900	144.737.423	611.523	0,42%
Fonds de pension	511.705.097	486.142.514	-25.562.583	-5,00%
Fonds communal de dotation financière	575.888.500	594.829.041	18.940.541	3,29%
Fonds de la pêche	116.000	91.364	-24.636	-21,24%
Fonds cynégétique	0	0	0	-
Fonds pour la gestion de l'eau	75.330.000	56.497.097	-18.832.903	-25,00%
Fonds des eaux frontalières	231.500	77.417	-154.083	-66,56%
Fonds d'équipement sportif national	33.980.800	15.062.271	-18.918.529	-55,67%

Désignation du Fonds	Dépenses 2010 (projet de budget 2010)	Dépenses 2010 (compte général 2010)	Variation : compte général 2010 - projet de budget 2010	
			en euros	en %
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	85.000.000	103.541.604	18.541.604	21,81%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	50.000	8.818	-41.182	-82,36%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	16.761.071	12.477.715	-4.283.356	-25,56%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	67.500.558	44.473.562	-23.026.996	-34,11%
Fonds de la chasse	404.000	391.138	-12.862	-3,18%
Fonds pour la protection de l'environnement	26.500.000	16.489.031	-10.010.969	-37,78%
Fonds de financement des mécanismes de Kyoto	125.028.472	39.647.523	-85.380.949	-68,29%
Fonds pour l'emploi	585.889.255	533.724.899	-52.164.356	-8,90%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	81.534.927	88.787.972	7.253.045	8,90%
Fonds d'investissements publics administratifs	133.953.632	116.884.362	-17.069.270	-12,74%
Fonds d'investissements publics scolaires	77.465.036	60.077.027	-17.388.009	-22,45%
Fonds des routes	140.839.902	136.349.579	-4.490.323	-3,19%
Fonds du rail	326.852.329	312.780.385	-14.071.944	-4,31%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	11.000.000	0	-11.000.000	-100,00%
Fonds pour la loi de garantie	80.901.983	61.086.067	-19.815.916	-24,49%
Fonds pour la promotion touristique	8.000.000	4.914.188	-3.085.812	-38,57%
Fonds pour la réforme communale	1.500.000	2.653.487	1.153.487	76,90%
Fonds social culturel	600.000	1.068.410	468.410	-
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	70.200.000	57.171.382	-13.028.618	-18,56%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	29.300.000	21.455.097	-7.844.903	-26,77%
Total	3.501.327.431	3.146.251.679	-355.075.752	-10,14%

Source chiffres : projet de budget 2010, compte général 2010 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

1.4.2 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP

Au niveau des dépenses et des recettes, la Cour n'a pas constaté de discordance entre le compte général et les données reprises au système comptable de l'Etat, c.-à-d. sur le logiciel SAP.

Par contre à la date du 1^{er} janvier 2010, il existe des différences entre le compte général et les données du module SAP « compte général des fonds spéciaux » et ceci pour plusieurs fonds spéciaux, à savoir le Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales, le Fonds pour les monuments historiques et le Fonds social culturel.

Les problèmes relevés résultent d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant et ils ont déjà été évoqués dans des rapports de la Cour des comptes concernant

des comptes généraux. La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2010.

1.5 L'exécution du budget des dépenses

1.5.1 Les transferts de crédits

En vertu de la règle de la spécialité budgétaire, les crédits prévus par la loi budgétaire doivent être affectés à une dépense déterminée. Chaque crédit est une autorisation de dépense pour un objet et un montant déterminés dont l'excédent inutilisé à la fin de l'exercice devrait tomber en économie.

L'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat déroge toutefois à ce principe en autorisant l'ordonnateur à effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section. Il fixe de même les règles et les conditions à observer en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

Pour l'exercice budgétaire 2010, le montant des majorations de crédit par voie de transfert s'élève à 12.515.085,22 euros. Le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert s'élève à 10.752.394,79 euros.

Toujours selon les dispositions de l'article 18, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des députés.

A ce sujet, la Cour a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 376 arrêtés de transferts. Dans 83 cas, les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Ces arrêtés de transfert se limitaient souvent à indiquer une insuffisance de crédit sans aucune autre justification supplémentaire. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

Le tableau suivant fait une ventilation des arrêtés de transfert par ministère.

Tableau 19 : Les transferts de crédits - Motivation insuffisante

Ministère	Nombre total des arrêtés de transferts	Motivation insuffisante
Ministère d'Etat	12	2
Ministère des Affaires étrangères	30	3
Ministère de la Culture	32	1
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	4	0
Ministère des Finances	0	0

Ministère	Nombre total des arrêtés de transferts	Motivation insuffisante
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	13	0
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	0	0
Ministère de la Justice	13	2
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	1	0
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	72	25
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	40	5
Ministère de la Famille et de l'Intégration	20	11
Ministère de la Santé	39	21
Ministère du Logement	9	1
Ministère du Travail et de l'Emploi	0	0
Ministère de la Sécurité sociale	16	3
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	20	0
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	55	9
Ministère de l'Egalité des Chances	0	0
Total	376	83

Source chiffres : Cour des comptes ; tableau : Cour des comptes

Pour illustrer la portée des opérations de transfert effectuées en 2010, la Cour présente en annexe quatre tableaux qui renseignent sur :

- les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros ;
- les crédits surestimés, c'est-à-dire les articles budgétaires qui ont fait l'objet de transferts égaux ou supérieurs à 25.000 euros ;
- les crédits sous-estimés, c'est-à-dire les articles budgétaires qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros ;
- les crédits transférés pour une valeur dépassant au moins 90% du crédit voté.

Par ailleurs, l'article 18 (3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise que « les crédits non limitatifs, les restants d'exercices antérieurs et les crédits spécifiquement libellés comme tels ne sont pas susceptibles d'être transférés à d'autres articles ». La Cour a cependant constaté que pour un article un transfert a été émis.

Tableau 20 : Transfert émis - non conforme à l'article 18 (3)

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert émis	Liquidé
	02-MINISTERE DE LA CULTURE			
	Section 02.0 – Culture : dépenses générales			
02.0.33.034	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'agence culturelle transfrontalière. (Crédit non limitatif) ..	100.000,00	-81.000,00	17.500,00

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de six ans (comptes généraux 2005 à 2010). Elle a pu se rendre compte que, dans très peu de cas, les crédits budgétaires ont été sous- ou surestimés de manière consécutive sur six exercices (voir tableaux ci-dessous).

Tableau 21 : Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente exercices 2005 à 2010

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
		08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
		Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique				
2005	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	215.032,00	105.000,00	296.949,11	81.917,11
2006	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	215.032,00	78.500,00	263.858,25	48.826,25
2007	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	215.034,00	54.000,00	259.519,13	44.485,13
2008	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	222.652,00	43.000,00	262.493,65	39.841,65

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
2009	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	242.000,00	38.000,00	266.140,39	24.140,39
2010	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	242.000,00	85.000,00	260.224,57	18.224,57

Source chiffres : comptes généraux 2005 à 2010 ; tableau : Cour des comptes

**Tableau 22 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2005 à 2010**

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
		01-MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION				
		Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire				
2005	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	900.000,00	-200.000,00	699.612,83	200.387,17
2006	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	900.000,00	-316.405,37	583.594,63	316.405,37
2007	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	-553.391,87	146.608,13	553.391,87
2008	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	-16.077,85	530.591,61	169.408,39
2009	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	-3.446,16	464.079,66	235.920,34
		01-MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (*)				
		Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire				
2010	01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000,00	-126.500,00	573.376,36	126.623,64

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
		08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
		Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique				
2005	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	176.635,00	-53.000,00	114.034,00	62.601,00
2006	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	176.635,00	-55.000,00	101.366,31	75.268,69
2007	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	176.635,00	-53.050,00	113.910,05	62.724,95
2008	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	170.000,00	-51.000,00	108.728,94	61.271,06
2009	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	157.966,00	-30.100,00	113.426,66	44.539,34
2010	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	157.966,00	-45.000,00	90.161,23	67.804,77
		15-MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT				
		Section 15.2 - Administration des eaux et forêts				
2005	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	846.406,00	-112.000,00	573.521,11	272.884,89
2006	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	896.450,00	-104.500,00	598.550,77	297.899,23
2007	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	845.826,00	-104.000,00	543.201,94	302.624,06
2008	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	808.500,00	-99.500,00	613.871,08	194.628,92
2009	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	755.000,00	-6.600,00	596.509,53	158.490,47

Ex.	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
		20-MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES (*)				
		Section 20.4 - Administration des eaux et forêts				
2010	20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	765.000,00	-93.400,00	619.777,85	145.222,15

(*) Arrêté grand-ducal du 27 juillet 2009 portant constitution des Ministères.

Source chiffres : comptes généraux 2005 à 2010 ; tableau : Cour des comptes

1.5.2 Les crédits non limitatifs

De manière générale, les crédits budgétaires ont un caractère limitatif et ne permettent le paiement de dépenses que jusqu'à concurrence du montant voté.

L'article 16 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise toutefois que les articles budgétaires peuvent être dotés de la mention « crédit non limitatif » lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur.

Le montant total des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs de l'exercice 2010 s'élève à 587.859.645,56 euros dont 331.044.502,53 euros pour le budget des dépenses courantes et 256.815.143,03 euros pour le budget des dépenses en capital. Le montant total des liquidations effectuées sur base de ces autorisations de dépassement de crédits non limitatifs s'élève à 568.494.526,06 euros dont 325.189.248,71 euros pour le budget des dépenses courantes et 243.305.277,35 euros pour le budget des dépenses en capital.

Budget	Autorisation	Dépassements utilisés
♦ des dépenses courantes	331.044.502,53	325.189.248,71
♦ des dépenses en capital	256.815.143,03	243.305.277,35
Total	587.859.645,56	568.494.526,06

Le montant des liquidations à charge du budget des dépenses courantes et regroupées dans la classification administrative sous le code économique 11 « salaires et charges sociales » s'élève à 51.658.694,93 euros. Pour l'ensemble des autres opérations du budget des dépenses courantes, le montant des liquidations s'élève à 273.530.553,78 euros.

Au niveau du budget des dépenses en capital, 96,67% du montant global des dépassements effectivement utilisés concernent 10 articles.

Tableau 23 : Crédits budgétaires des dépenses en capital dépassés – exercice 2010

Article	Libellé	Crédit voté	Paiements effectifs	Dépassements utilisés
30.8.51.050	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications.....	100,00	15.000.000,00	14.999.900,00
32.0.93.000	Alimentation du fonds pour les monuments historiques.....	11.300.000,00	16.300.000,00	5.000.000,00
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat.....	12.800.000,00	58.008.549,03	45.208.549,03
34.0.71.051	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat.....	100,00	8.083.630,00	8.083.530,00
34.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes.....	10.000,00	1.300.081,99	1.290.081,99
34.8.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique : amortissements.....	100,00	133.555.800,00	133.555.700,00
35.0.51.042	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables : subventions en capital.....	1.000.000,00	3.096.289,70	2.096.289,70
45.0.51.041	Participation aux frais de construction d'ensembles de logement destinés à la vente : aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21, 22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979).....	5.000.000,00	13.499.999,00	8.499.999,00
45.0.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants.....	13.000.000,00	23.415.516,00	10.415.516,00

Article	Libellé	Crédit voté	Paiements effectifs	Dépassements utilisés
51.8.72.023	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays	1.600.000,00	7.662.265,59	6.062.265,59

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

La Cour a analysé pour l'exercice 2010 les crédits budgétaires qui ont été dépassés de plus de 50% (voir tableau en annexe). Le contrôle de la Cour n'a pas relevé d'erreurs significatives quant à l'application des dispositions légales en vigueur.

2 Contrôle intensifié de la Cour

2.1 Rémunérations des agents de l'Etat

2.1.1 Présentation du contrôle de la Cour

Dans le cadre de l'établissement du rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2010, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2010 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires, aux indemnités des employés de l'Etat, aux salaires des ouvriers de l'Etat respectivement aux indemnités des étudiants au service de l'Etat. Pour l'exercice 2010, ces dépenses étaient de l'ordre de 1.861.921.820,46 euros, soit 18,42 % des dépenses courantes et en capital (10.110.718.775,83 euros) (17,70 % pour 2009). Ce montant a été porté en comptabilité budgétaire de l'Etat au moyen de 1.229 ordonnances d'imputation.

L'échantillon en question a couvert environ 13% du nombre total des agents au service de l'Etat en 2010 (fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants).

Au total, 3.369 dossiers ont ainsi été examinés par la Cour des comptes.

Cet examen a comporté deux volets :

1. Le premier volet a porté sur la légalité et la régularité des actes émanant des départements ministériels: les arrêtés d'admission au stage, de nomination, de substitution de grade, d'octroi de congés, les contrats d'engagement, les décisions de classement, d'octroi d'allongements de grade, de primes ou d'autres suppléments de rémunération et, d'une façon générale, toute décision ayant un impact sur le statut, la situation de carrière ou la rémunération des agents concernés.
2. Le deuxième volet s'est concentré sur les rémunérations versées mensuellement par l'Administration du personnel de l'Etat. La Cour a examiné la conformité des paiements avec les textes légaux et réglementaires ainsi qu'avec les pièces composant le dossier des titulaires.

En ce qui concerne les fonctionnaires, employés de l'Etat, ouvriers de l'Etat et étudiants au service de l'Etat, le contrôle a consisté en une comparaison de tous les paiements individuels effectués par l'Administration du personnel de l'Etat avec les rémunérations mensuelles à assigner d'après les calculs de la Cour, réalisés moyennant les pièces lui transmises par les départements ministériels respectifs. Les constatations ont été transmises soit au ministère

de la Fonction publique et de la Réforme administrative, soit au ministère ordonnateur compétent.

2.1.2 Résultats du contrôle

2.1.2.1 Fonctionnaires

a) Dossiers incomplets

293 des 1.754 dossiers examinés (16,70%) se sont avérés incomplets. Pour ces 293 agents, 320 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de deux lettres envoyées le 7 juillet 2011.

Après l'examen contradictoire, 13 dossiers (0,74%) restaient à être complétés par 13 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

122 des 1.754 dossiers examinés (6,96%) ont initialement donné lieu à 125 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 28 dossiers font l'objet de 28 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 92 erreurs ou irrégularités concernant 90 dossiers (5,13%) ont été reconnues par les ministères concernés.

2.1.2.2 Employés

b) Dossiers incomplets

Il y a lieu de souligner que pour 2010, 61 des 855 dossiers examinés (7,13%) se sont avérés incomplets, par rapport à 8,07% pour 2009 et 9,47% pour 2007. Comparée aux chiffres des exercices précédents, la situation s'est donc améliorée.

Pour ces 61 agents, 65 documents justificatifs de paiement ont été réclamés aux départements ministériels concernés et à l'APE au moyen de quatre lettres envoyées depuis le 15 juin 2011.

Après l'examen contradictoire, 20 documents concernant 18 agents font toujours défaut (2,11% des dossiers examinés), de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

c) Constatations

106 des 855 dossiers examinés (soit 12,40% contre 22,36% en 2002, 16,41% en 2005, 27,90% en 2007 et 8,86% en 2009) ont initialement donné lieu à 121 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 29 dossiers font l'objet de 32 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 78 erreurs ou irrégularités concernant 66 dossiers ont été reconnues par le ministère.

Donc, à défaut de clarification des 32 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 7,72% des dossiers examinés étaient affectés par des erreurs qui n'avaient pas été détectées ou évitées par l'intervention du contrôle financier.

2.1.2.3 Ouvriers

a) Dossiers incomplets

19 des 252 dossiers examinés (7,54%) se sont avérés incomplets (9,09 % pour 2009). Pour ces 19 agents, 21 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen deux lettres envoyées le 15 juin 2011.

Après l'examen contradictoire, 1 dossier (0,40%) restait à être complété par 1 pièce, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

9 des 252 dossiers examinés (3,57% contre 9,57% en 2007 et 4,21% en 2009) ont donné lieu à 9 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour constate que pour 2 dossiers (0,79%), 2 constatations persistent.

2.1.2.4 Etudiants

a) Dossiers incomplets

238 des 508 dossiers examinés (46,85%) se sont avérés incomplets (2,94% en 2007 et 76,27% en 2009). Pour ces 238 agents, 655 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de 11 lettres envoyées depuis le 15 juin 2011.

Après l'examen contradictoire, 7 dossiers (1,38% des dossiers examinés) restaient à être complétés par 17 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

32 des 508 dossiers examinés (6,30%) ont donné lieu à 32 constatations de la Cour des comptes (30,88% en 2007 et 5,32% en 2009).

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 27 dossiers font l'objet de 27 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 9 erreurs ou irrégularités concernant 9 dossiers (1,77%) ont été reconnues par le ministère.

2.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants

Pour l'ensemble des agents de l'Etat, les résultats du contrôle sont les suivants :

a) Dossiers incomplets

611 des 3.369 dossiers examinés (18,14%) se sont avérés incomplets (33,42% en 2009 et 14,16% en 2007). 1.061 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés par la Cour des comptes auprès des départements ministériels concernés.

Après l'examen contradictoire, 39 dossiers (1,16% des dossiers examinés) restent à être complétés par 51 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

269 des 3.369 dossiers examinés (7,98%) ont initialement donné lieu à 287 constatations de la Cour des comptes (34,48% pour 2007 et 5,76 % pour 2009).

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 86 dossiers font l'objet de 89 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 179 erreurs ou irrégularités concernant 165 dossiers (4,90% des dossiers examinés) ont été reconnues par les ministères concernés.

Les chiffres initiaux relatifs aux dossiers examinés sont repris dans le tableau ci-dessous.

Statut	Dossiers	Dossiers incomplets			Dossiers divergents		
	Nombre	Nombre	%	Pièces	Nombre	%	Constat.
Fonctionnaires	1.754	293	16,70%	320	122	6,96%	125
Employés	855	61	7,13%	65	106	12,40%	121
Ouvriers	252	19	7,54%	21	9	3,57%	9
Etudiants	508	238	46,85%	655	32	6,30%	32
Agents	3.369	611	18,14%	1.061	269	7,98%	287

Le tableau ci-après reprend les chiffres établis suite à l'examen contradictoire.

Statut	Dossiers	Dossiers incomplets			Dossiers divergents		
	Nombre	Nombre	%	Pièces	Nombre	%	Constat.
Fonctionnaires	1.754	13	0,74%	13	116	6,61%	120
Employés	855	18	2,11%	20	95	11,11%	110
Ouvriers	252	1	0,40%	1	2	0,79%	2
Etudiants	508	7	1,38%	17	36	7,09%	36
Agents	3.369	39	1,16%	51	249	7,39%	268

Les constatations de la Cour des comptes concernent, de manière schématique, six catégories :

- calcul de la tâche ;
- allocation de fin d'année ;
- rémunération de base ;
- allocation de repas ;
- décision d'engagement et de carrière ;
- erreur imputable au démarrage de SAP-HR.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des six catégories le nombre de constatations faites par la Cour des comptes.

	Fonctionnaires	Employés	Ouvriers	Etudiants	Total
1) calcul de la tâche	0	18	0	2	20
2) allocation de fin d'année	0	0	0	0	0
3) rémunération de base	118	66	2	25	211
4) allocation de repas	0	4	0	0	4
5) décision d'engagement et de carrière	2	20	0	1	23
6) erreur imputable au démarrage de SAP-HR	0	2	0	8	10
Total	120	110	2	36	268

Ainsi délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 25 octobre 2011.

La Cour des comptes,

Le Secrétaire général,
s. Marco Stevenazzi

Le Président,
s. Marc Gengler

ANNEXE

Tableau 24 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	30 - MINISTERE D'ETAT				
	Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement				
30.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	28 000	35 000,00	61 928,95	33 928,95
30.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	70 000	25 000,00	89 692,78	19 692,78
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
31.1.74.070	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'œuvres d'art.....	32 000	13 190,00	45 190,00	13 190,00
	Section 31.6 - Défense nationale				
31.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	400 000	61 000,00	459 691,30	59 691,30
31.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	89 500	3 400,00	92 804,31	3 304,31
31.6.74.300	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice).....	27 900	68 400,00	90 215,25	62 315,25
31.6.74.391	Acquisition de matériel de sport	5 000	4 600,00	9 222,60	4 222,60
	32 - MINISTERE DE LA CULTURE				
	Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux				
32.1.74.060	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels.....	7 500	6 000,00	12 820,20	5 320,20
	34 - MINISTERE DES FINANCES				
	Section 34.6 - Douanes et accises				
34.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications.....	38 000	12 000,00	45 778,01	7 778,01

Tableau 24 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 35.0 - Economie				
35.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	108 000	12 000,00	112 429,60	4 429,60
	36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
	Section 36.0 - Classes moyennes				
36.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	3 000	3 000,00	5 832,95	2 832,95
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 39.6 - Administration des services de secours				
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice).....	672 481	231 537,00	903 298,91	230 817,91
	Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau				
39.9.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs.....	181 000	11 110,00	192 109,79	11 109,79
39.9.74.010	Acquisition de machines de bureau.....	10 000	7 115,00	17 114,13	7 114,13
39.9.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux.....	150 000	4 210,00	153 875,25	3 875,25
39.9.74.061	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	198 613	43 100,00	241 567,31	42 954,31
39.9.74.080	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	5 000	3 480,00	8 434,10	3 434,10
	40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 40.7 - Education différenciée				
40.7.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux.....	115 000	4 700,00	116 096,13	1 096,13
	44 - MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 44.2 - Laboratoire national de santé				
44.2.74.030	Acquisition d'appareils de laboratoire.....	800 000	14 850,00	813 944,77	13 944,77

Tableau 24 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
44.2.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	55 000	114 000,00	163 817,17	108 817,17
	46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales				
46.0.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	32 000	3 450,00	35 450,00	3 450,00
	Section 46.1 - Administration de l'emploi				
46.1.74.010	Acquisition de machines de bureau.....	10 000	13 645,00	22 446,49	12 446,49
	Section 46.2 - Inspection du travail et des mines				
46.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	30 000	26 753,00	56 449,77	26 449,77
	47 / 48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE				
	Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale				
47.1.74.010	Acquisition de machines de bureau.....	20 000	3 300,00	23 284,05	3 284,05
	49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture				
49.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	16 000	3 000,00	18 332,25	2 332,25
	50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 50.0 - Dépenses générales				
50.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2 000	6 440,00	8 351,66	6 351,66
	Section 50.3 - Administration de l'Environnement				
50.3.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	40 000	6 000,00	45 637,01	5 637,01
	Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts				
50.4.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	25 000	3 600,00	28 406,35	3 406,35

Tableau 24 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	Section 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales				
51.5.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	5 000	17 900,00	21 724,78	16 724,78
	Section 51.6 - Ponts et chaussées				
51.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice).....	2 050 000	3 080,44	2 052 743,63	2 743,63
	Section 51.8 - Bâtiments publics				
51.8.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	42 000	40 000,00	80 591,18	38 591,18
	Section 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes				
51.9.74.088	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice)	145 000	1 079 000,00	1 207 765,60	1 062 765,60

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	00 - MINISTERE D'ETAT				
	Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement				
00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	400 000	-135 000,00	8 583,60	391 416,40
	01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 01.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts. (Sans distinction d'exercice).....	1 225 000	-41 500,00	1 103 991,89	121 008,11
	Section 01.6 - Défense nationale				
01.6.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	171 000	-45 000,00	123 480,39	47 519,61
01.6.12.302	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses.....	61 000	-30 000,00	24 905,72	36 094,28
01.6.12.351	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice).....	397 000	-107 700,00	282 333,65	114 666,35
01.6.12.360	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation.....	411 000	-52 000,00	350 927,13	60 072,87
	Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire				
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire.....	575 000	-128 500,00	443 396,25	131 603,75
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement. (Sans distinction d'exercice).....	200 000	-150 000,00	49 856,83	150 143,17
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice).....	700 000	-126 500,00	573 376,36	126 623,64

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet. (Sans distinction d'exercice)	1 855 000	-238 000,00	1 616 617,49	238 382,51
	02 - MINISTERE DE LA CULTURE				
	Section 02.0 - Culture: dépenses générales				
02.0.12.303	Relations culturelles internationales: frais divers	474 000	-37 743,00	371 651,78	102 348,22
02.0.33.010	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	580 000	-98 402,00	432 830,71	147 169,29
02.0.34.061	Bourses attribuées dans le cadre des accords culturels	126 000	-35 400,00	63 888,70	62 111,30
	Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux				
02.1.12.300	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	30 000	-30 000,00	0,00	30 000,00
	03-MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
	Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales				
03.0.12.302	Mise en place d'un comité d'accréditation pour les formations de l'enseignement supérieur	130 000	-30 000,00	47 602,94	82 397,06
	Section 03.2 - Recherche et innovation				
03.2.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	90 000	-26 500,00	54 022,90	35 977,10
	04 - MINISTERE DES FINANCES				
	Section 04.4 - Contributions directes				
04.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	780 000	-88 960,00	638 467,67	141 532,33
	Section 04.5 - Enregistrement et domaines				
04.5.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	100 000	-49 500,00	48 468,01	51 531,99

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	Section 04.6 - Douanes et accises				
04.6.11.100	Indemnités d'habillement	347 000	-26 000,00	320 743,83	26 256,17
	05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 05.0 – Economie				
05.0.12.121	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	190 000	-32 000,00	143 845,00	46 155,00
05.0.12.145	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	130 000	-33 700,00	10 157,27	119 842,73
05.0.33.004	Soutien aux producteurs de biogaz en tant que rémunération du biogaz injecté dans le cadre de l'exécution du règlement grand-ducal relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz	2 574 000	-800 000,00	0,00	2 574 000,00
	Section 05.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)				
05.1.12.320	Enquête sur les budgets des ménages	291 000	-61 000,00	218 097,62	72 902,38
	06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
	Section 06.0 - Classes moyennes				
06.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	45 000	-45 000,00	0,00	45 000,00
06.0.41.004	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels.....	125 000	-100 000,00	23 143,14	101 856,86
	Section 06.1 – Tourisme				
06.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	53 000	-40 930,00	12 062,80	40 937,20
06.1.12.141	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Sans distinction d'exercice)	760 000	-70 000,00	689 948,49	70 051,51

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
06.1.33.021	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice).....	1 448 300	-64 773,00	1 326 521,60	121 778,40
06.1.43.001	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	78 000	-25 000,00	50 676,28	27 323,72
	07 - MINISTERE DE LA JUSTICE				
	Section 07.1 - Services judiciaires				
07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	1 500 000	-759 137,00	691 664,75	808 335,25
	08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
	Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses				
08.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger.....	125 000	-30 000,00	64 793,83	60 206,17
	Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique				
08.3.11.130	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	168 351	-46 000,00	108 752,54	59 598,46
08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	157 966	-45 000,00	90 161,23	67 804,77
	09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 09.5 - Police grand-ducale				
09.5.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Sans distinction d'exercice).....	235 000	-53 000,00	173 613,10	61 386,90
09.5.12.190	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	525 000	-79 000,00	417 349,56	107 650,44
09.5.12.300	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	875 000	-74 000,00	786 093,90	88 906,10

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
09.5.12.340	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice).....	4 960 000	-287 950,00	4 638 880,33	321 119,67
	Section 09.6 - Administration des services de secours				
09.6.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice).....	200 000	-70 449,00	127 925,00	72 075,00
	Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau				
09.9.12.301	Réalisation de projets qui ont pour objet l'amélioration de l'état hydromorphologique des cours d'eau en vue de la restauration des habitats aquatiques et piscicoles. (Sans distinction d'exercice).....	100 000	-88 229,00	11 738,22	88 261,78
	10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 10.0 - Dépenses générales				
10.0.41.053	Remboursement aux services de l'Etat à gestion séparée des frais de participation aux échanges franco-allemands.....	26 910	-26 910,00	0,00	26 910,00
	Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
10.2.12.221	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques. (Sans distinction d'exercice).....	1 879 628	-300 000,00	1 337 127,88	542 500,12
	Section 10.7 - Education différenciée				
10.7.11.150	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Sans distinction d'exercice).....	171 474	-56 800,00	109 920,14	61 553,86
	Section 11.3 - Service de la formation professionnelle				
11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat.....	823 179	-89 719,00	733 459,35	89 719,65

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.1 - Service d'action socio- familiale.- Enfants et adultes				
12.1.33.009	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées.....	320 350	-133 060,88	187 289,12	133 060,88
12.1.43.003	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de crèches communales conventionnées.....	1 077 728	-171 831,96	905 896,04	171 831,96
	Section 12.4 - Fonds national de solidarité				
12.4.12.100	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques.....	652 520	-33 288,81	619 231,19	33 288,81
	Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales				
12.5.12.070	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques.....	244 145	-30 076,14	155 476,90	88 668,10
12.5.12.080	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments.....	308 090	-54 371,01	243 114,93	64 975,07
	14 - MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 14.0 - Ministère de la santé				
14.0.31.031	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs.....	48 000	-42 900,00	4 939,01	43 060,99
14.0.33.007	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier.....	30 000	-30 000,00	0,00	30 000,00
14.0.33.009	Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Nationale du dos.....	236 000	-73 637,00	162 362,45	73 637,55
14.0.33.014	Participation aux frais d'associations œuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique.....	5 667 096	-38 125,00	5 628 952,00	38 144,00

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
14.0.33.015	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services œuvrant dans le domaine des toxicomanies	7 795 308	-61 270,00	7 734 031,00	61 277,00
14.0.41.010	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics. (Sans distinction d'exercice).....	717 000	-91 522,00	606 657,22	110 342,78
	Section 14.2 - Laboratoire national de santé				
14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire.....	2 370 000	-146 203,53	2 182 392,14	187 607,86
	16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales				
16.0.12.141	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail.....	140 000	-89 850,00	36 833,79	103 166,21
	17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE				
	Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale				
17.2.12.001	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel.....	362 718	-27 032,00	335 685,82	27 032,18
	19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales				
19.1.33.015	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du Marketingboard regroupant tous les intervenants de la chaîne de production de la viande et des produits de viande. (Sans distinction d'exercice).....	100 000	-71 828,00	0,00	100 000,00
	Section 19.3 – Sylviculture				
19.3.12.120	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice).....	1 300 000	-38 700,00	1 101 306,74	198 693,26

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales				
20.2.12.311	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice).....	60 000	-33 200,00	2 875,00	57 125,00
	Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts				
20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires.....	765 000	-93 400,00	619 777,85	145 222,15
20.4.12.380	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice).....	91 000	-50 000,00	39 961,35	51 038,65
	Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires				
20.7.12.141	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires.....	70 000	-30 921,00	32 088,74	37 911,26
20.7.43.002	Subsides aux communes organisant le "Late Night Bus".....	250 000	-30 500,00	219 454,00	30 546,00
20.7.43.003	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux.....	50 000	-50 000,00	0,00	50 000,00
	Section 21.0 - Direction de l'aviation civile				
21.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien.....	93 000	-27 500,00	48 078,92	44 921,08
	Section 21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales				
21.5.33.000	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière.....	46 145	-46 145,00	0,00	46 145,00

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	Section 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales				
21.6.12.040	Frais de bureau	350 000	-37 041,84	291 784,32	58 215,68
21.6.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications.....	500 000	-183 589,62	316 410,38	183 589,62
	Section 21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres				
21.7.14.003	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1 400 000	-101 700,00	1 288 024,14	111 975,86
21.7.14.005	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	280 000	-45 000,00	234 440,56	45 559,44
21.7.14.008	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Sans distinction d'exercice).....	1 350 000	-400 000,00	910 715,06	439 284,94
21.7.43.000	Chemins vicinaux: enduisage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat; subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice)	275 000	-140 000,00	134 018,20	140 981,80
21.7.43.001	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice)	1 500 000	-205 000,00	1 289 703,68	210 296,32
	30 - MINISTERE D'ETAT				
	Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement				
30.6.74.051	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations.....	555 000	-60 000,00	420 293,34	134 706,66
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 31.6 - Défense nationale				
31.6.74.330	Matériel de protection n.b.c.	106 100	-100 000,00	0,00	106 100,00
	35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 35.0 – Economie				
35.0.52.000	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. (Sans distinction d'exercice)	100 000	-100 000,00	0,00	100 000,00

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
	Section 36.0 - Classes moyennes				
36.0.52.000	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Sans distinction d'exercice).....	1 000 000	-800 000,00	125 250,82	874 749,18
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 39.1 - Finances communales				
39.1.63.003	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice).....	2 000 000	-663 874,00	1 336 126,00	663 874,00
	Section 39.6 - Administration des services de secours				
39.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice).....	4 385 378	-206 500,00	4 178 402,72	206 975,28
	Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau				
39.9.74.051	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	84 132	-43 100,00	40 770,91	43 361,09
	44 - MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 44.2 - Laboratoire national de santé				
44.2.74.302	Médecine légale: laboratoire d'analyses ADN: crédit d'équipement.....	461 500	-114 000,00	133 211,46	328 288,54
	50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 51.6 - Ponts et chaussées				
51.6.73.060	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice).....	100 000	-84 144,88	0,00	100 000,00
	Section 51.8 - Bâtiments publics				
51.8.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice).....	80 000	-40 000,00	39 544,50	40 455,50

Tableau 25 : Les crédits surestimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	Section 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes				
51.9.74.086	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice).....	1 414 500	-1 100 000,00	243 560,81	1 170 939,19

Source chiffres : *compte général 2010* ; tableau : *Cour des comptes*

Tableau 26 : Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	00 - MINISTERE D'ETAT				
	Section 00.6 - Centre de Communications du Gouvernement				
00.6.12.061	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations. (Sans distinction d'exercice) ..	340 000	60 000,00	383 803,25	43 803,25
	01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 01.6 - Défense nationale				
01.6.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger.....	180 000	70 000,00	223 363,62	43 363,62
	02 - MINISTERE DE LA CULTURE				
	Section 02.0 - Culture: dépenses générales				
02.0.12.001	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	650 000	40 000,00	686 693,50	36 693,50
02.0.33.005	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg.....	1 320 000	62 400,00	1 382 400,00	62 400,00
02.0.33.033	Aide à la promotion de la création culturelle...	150 000	97 000,00	206 000,00	56 000,00
	03-MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
	Section 03.2 - Recherche et innovation				
03.2.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice).....	230 000	38 500,00	268 191,48	38 191,48
	04 - MINISTERE DES FINANCES				
	Section 04.6 - Douanes et accises				
04.6.12.070	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	2 143 000	45 500,00	2 184 468,41	41 468,41

Tableau 26 : Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 05.0 – Economie				
05.0.12.300	Direction de la propriété intellectuelle: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement (Remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens)	87 000	29 700,00	116 651,63	29 651,63
	Section 05.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)				
05.1.12.130	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles).....	175 000	36 000,00	203 744,69	28 744,69
	06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
	Section 06.1 – Tourisme				
06.1.12.120	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice)	230 100	168 773,00	395 912,60	165 812,60
	08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
	Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses				
08.0.12.121	Réforme administrative - Plans d'amélioration et de qualité. (Sans distinction d'exercice)	335 000	30 000,00	336 759,43	1 759,43
	Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique				
08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers.....	242 000	85 000,00	260 224,57	18 224,57
	09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 09.5 - Police grand-ducale				
09.5.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	857 500	78 000,00	934 822,25	77 322,25

Tableau 26 : Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
09.5.12.022	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Sans distinction d'exercice).....	1 044 000	60 000,00	1 103 910,54	59 910,54
	Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau				
09.9.12.312	Conventions Rombach-Martelange et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice)	325 810	155 800,00	481 551,79	155 741,79
	10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 10.0 - Dépenses générales				
10.0.41.010	Dotation au centre de coordination des projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique.....	117 722	26 910,00	144 632,00	26 910,00
	Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
10.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	70 000	55 700,00	125 584,26	55 584,26
	Section 10.7 - Education différenciée				
10.7.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	172 200	52 370,00	219 568,46	47 368,46
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales				
12.5.12.250	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants.	1 285 235	25 384,89	1 310 619,89	25 384,89
	14 - MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 14.0 - Ministère de la santé				
14.0.12.127	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé. (Sans distinction d'exercice).....	75 000	42 935,00	112 752,82	37 752,82
14.0.33.013	Subsides divers à des associations œuvrant en matière d'action socio-thérapeutique.....	64 000	37 500,00	101 500,00	37 500,00

Tableau 26 : Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	Section 14.2 - Laboratoire national de santé				
14.2.12.309	Médecine légale: Frais d'exploitation d'un laboratoire d'analyses ADN.....	35 000	75 000,00	107 996,04	72 996,04
	16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales				
16.0.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	10 000	109 850,00	84 732,00	74 732,00
	19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 19.3 – Sylviculture				
19.3.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	57 210	38 700,00	95 846,76	38 636,76
	20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales				
20.2.12.120	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère, les énergies nouvelles et renouvelables, les réductions de CO2, les concepts énergétiques; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	450 000	33 200,00	483 196,11	33 196,11
	Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts				
20.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	86 750	48 000,00	129 460,62	42 710,62
	Section 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales				
21.6.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2 300 000	133 137,00	2 432 786,08	132 786,08
21.6.12.080	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice).....	1 404 349	103 923,00	1 507 565,27	103 216,27

Tableau 26 : Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	30 - MINISTERE D'ETAT				
	Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement				
30.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs.....	28 000	35 000,00	61 928,95	33 928,95
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 31.6 - Défense nationale				
31.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux.....	400 000	61 000,00	459 691,30	59 691,30
31.6.74.300	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice).....	27 900	68 400,00	90 215,25	62 315,25
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 39.6 - Administration des services de secours				
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice).....	672 481	231 537,00	903 298,91	230 817,91
	Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau				
39.9.74.061	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	198 613	43 100,00	241 567,31	42 954,31
	44 - MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 44.2 - Laboratoire national de santé				
44.2.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	55 000	114 000,00	163 817,17	108 817,17
	46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 46.2 - Inspection du travail et des mines				
46.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	30 000	26 753,00	56 449,77	26 449,77

Tableau 26 : Les crédits sous-estimés

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 51.6 - Ponts et chaussées				
51.6.73.010	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice).....	18 500 000	63 000,00	18 558 370,66	58 370,66
	Section 51.8 - Bâtiments publics				
51.8.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	42 000	40 000,00	80 591,18	38 591,18
	Section 51.9 - Bâtiments publics.- Compétences communes				
51.9.74.088	Acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements pour les services relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (Sans distinction d'exercice).....	145 000	1 079 000,00	1 207 765,60	1 062 765,60

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 27 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	02 - MINISTERE DE LA CULTURE			
	Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux			
02.1.12.300	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	30 000	-30 000,00	0,00
	03-MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
	Section 03.2 - Recherche et innovation			
03.2.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information.....	25 000	-23 500,00	1 500,00
	04 - MINISTERE DES FINANCES			
	Section 04.0 - Dépenses générales			
04.0.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	10 000	-9 190,00	395,00
	Section 04.5 - Enregistrement et domaines			
04.5.12.030	Fourniture de vêtements de travail et de protection.....	500	-500,00	0,00
	06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME			
	Section 06.0 - Classes moyennes			
06.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	45 000	-45 000,00	0,00
06.0.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	8 000	-8 000,00	0,00
06.0.33.010	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes.....	6 000	-6 000,00	0,00
	Section 06.1 – Tourisme			
06.1.33.019	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	5 000	-5 000,00	0,00

Tableau 27 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
	Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes			
09.4.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	1 000	-1 000,00	0,00
	Section 09.6 - Administration des services de secours			
09.6.12.150	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.....	1 200	-1 100,00	0,00
	Section 09.8 - Aménagement communal			
09.8.12.120	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Sans distinction d'exercice).....	10 000	-10 000,00	0,00
	10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
	Section 10.0 - Dépenses générales			
10.0.41.053	Remboursement aux services de l'Etat à gestion séparée des frais de participation aux échanges franco-allemands.....	26 910	-26 910,00	0,00
	Section 10.8 - Service de la formation des adultes			
10.8.12.190	Service de la formation des adultes: colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	5 000	-5 000,00	0,00
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
	Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat			
12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires.....	1 000	-1 000,00	0,00
	14 - MINISTERE DE LA SANTE			
	Section 14.0 - Ministère de la santé			
14.0.33.006	Participation aux frais de fonctionnement de l'organisme chargé de l'organisation de la formation médicale continue.	15 000	-15 000,00	0,00
14.0.33.007	Remboursement aux établissements hospitaliers des frais d'experts et d'études et des frais d'accompagnement dans le cadre de la promotion de synergies dans le secteur hospitalier.....	30 000	-30 000,00	0,00

Tableau 27 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
14.0.34.060	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	5 000	-5 000,00	0,00
	15 - MINISTERE DU LOGEMENT			
	Section 15.0 – Logement			
15.0.12.030	Fourniture de vêtements de travail et de protection	800	-800,00	0,00
	17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE			
	Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale			
17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires.....	521	-521,00	0,00
17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers.....	595	-595,00	0,00
	20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES			
	Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires			
20.7.43.003	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux.....	50 000	-50 000,00	0,00
	Section 21.0 - Direction de l'aviation civile			
21.0.12.140	Frais de promotion de l'aéronautique luxembourgeoise	12 000	-11 000,00	780,00
	Section 21.2 - Garage du Gouvernement			
21.2.41.000	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement.....	1 200	-1 150,00	0,00
	Section 21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales			
21.5.33.000	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière.....	46 145	-46 145,00	0,00
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES			
	Section 31.6 - Défense nationale			
31.6.74.330	Matériel de protection n.b.c.	106 100	-100 000,00	0,00
	32 - MINISTERE DE LA CULTURE			
	Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux			
32.1.74.300	Acquisition de mobilier et de documents historiques.....	6 000	-6 000,00	0,00

Tableau 27 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 35.0 – Economie			
35.0.52.000	Mesures destinées à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. (Sans distinction d'exercice)	100 000	-100 000,00	0,00
	36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME			
	Section 36.0 - Classes moyennes			
36.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3 000	-3 000,00	0,00
	Section 36.1 – Tourisme			
36.1.74.080	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	9 000	-9 000,00	0,00
	44 - MINISTERE DE LA SANTE			
	Section 44.2 - Laboratoire national de santé			
44.2.74.010	Acquisition de machines de bureau	13 000	-13 000,00	0,00
44.2.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications.....	2 000	-2 000,00	0,00
	45 - MINISTERE DU LOGEMENT			
	Section 45.0 – Logement			
45.0.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1 000	-1 000,00	0,00
	46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
	Section 46.0 - Travail. - Dépenses générales			
46.0.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux.....	3 450	-3 450,00	0,00
	Section 46.1 - Administration de l'emploi			
46.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux.....	6 000	-6 000,00	0,00
	50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES			
	Section 50.0 - Dépenses générales			
50.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques.....	4 000	-4 000,00	0,00

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	00 - MINISTERE D'ETAT			
	Section 00.4 – Gouvernement			
00.4.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	350 000	799 931,18	449 931,18
00.4.12.305	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif)	150 000	362 754,96	212 754,96
00.4.12.356	Haut-Commissariat de la Protection nationale: frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	26 000,00	25 000,00
	01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES			
	Section 01.0 - Dépenses générales			
01.0.12.300	Passeports et visas: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation des machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19 100	1 048 978,96	1 029 878,96
	Section 01.4 – Immigration			
01.4.12.301	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	50 000,00	49 900,00
	Section 01.5 - Direction de la Défense			
01.5.11.300	Participants aux missions de gestion de crise non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	37 389,05	37 289,05
01.5.35.033	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125 000	295 413,14	170 413,14
	02 - MINISTERE DE LA CULTURE			
	Section 02.0 - Culture: dépenses générales			
02.0.93.000	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	600 000	1 067 000,00	467 000,00
	03-MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
	Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales			

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
03.0.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50 000	199 617,25	149 617,25
03.0.34.063	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12 553 340	46 533 080,00	33 979 740,00
03.0.34.064	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4 120 000	7 553 000,00	3 433 000,00
	Section 03.2 - Recherche et innovation			
03.2.33.006	Contributions financières dans l'intérêt de la mise en œuvre du plan d'action national en matière de sciences et technologies spatiales et aéronautiques. (Crédit non limitatif)	5 000	179 814,00	174 814,00
	04 - MINISTERE DES FINANCES			
	Section 04.0 - Dépenses générales			
04.0.12.310	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	52 808,86	49 998,86
	Section 04.2 - Trésorerie de l'Etat			
04.2.12.350	Régularisation de déséquilibres d'articles du budget pour ordre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	3 398 255,28	3 398 155,28
04.2.23.010	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	250 000	1 202 350,21	952 350,21
	Section 04.5 - Enregistrement et domaines			
04.5.12.310	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	380 000	728 719,08	348 719,08
	Section 04.6 - Douanes et accises			
04.6.12.330	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses; frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2 500	9 290,42	6 790,42
	Section 04.8 - Dette publique			
04.8.12.300	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires. (Crédit non limitatif)	50 000	3 855 471,62	3 805 471,62

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 05.4 - Conseil de la concurrence			
05.4.12.300	Frais d'experts et d'études en relation avec l'exécution des missions du Conseil de la concurrence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7 500	51 750,00	44 250,00
	07 - MINISTERE DE LA JUSTICE			
	Section 07.1 - Services judiciaires			
07.1.11.132	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	140 000	279 188,59	99 188,59
07.1.12.310	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3 000 000	6 299 989,42	3 299 989,42
	08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
	Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses			
08.0.11.170	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40 000	136 106,15	96 106,15
08.0.11.311	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	132 251,14	132 151,14
08.0.11.313	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	108 266,89	108 166,89
	Section 08.5 - Centre des technologies de l'information de l'Etat			
08.5.12.071	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	407 000	1 219 206,95	812 206,95

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
	Section 09.0 - Dépenses générales			
09.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100 000	315 596,50	215 596,50
	Section 09.1 - Finances communales			
09.1.43.011	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	200 000	6 950 999,05	6 750 999,05
	Section 09.5 - Police grand-ducale			
09.5.35.060	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	458 000	3 031 541,32	2 573 541,32
	Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau			
09.9.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	500	3 858,25	3 358,25
09.9.12.304	Frais en relation avec des projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	31 967,00	31 867,00
	10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
	Section 10.0 - Dépenses générales			
10.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	14 200	39 379,55	25 179,55
10.0.41.052	Services de l'Etat à gestion séparée: frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	1 230 233,03	1 230 133,03
	Section 10.8 - Service de la formation des adultes			
10.8.12.000	Service de la formation des adultes: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	132 210	235 792,06	94 982,06
	Section 10.9 - Inspectorat			
10.9.12.090	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15 500	34 444,04	17 039,04

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
10.9.12.100	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8 722	34 922,54	24 950,54
	Section 11.0 - Enseignement fondamental			
11.0.43.000	Frais du personnel intervenant dans l'enseignement fondamental: remboursement de la part de l'Etat. (Crédit non limitatif).....	100	457 600,00	457 500,00
11.0.43.010	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	4 474 039,54	4 473 939,54
	Section 11.3 - Service de la formation professionnelle			
11.3.32.010	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22 000 000	36 999 742,15	14 999 742,15
11.3.32.021	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	654 010	1 654 004,63	999 994,63
11.3.33.001	Participation financière de l'Etat à des organismes mettant en œuvre des actions nationales ayant trait à l'éducation et la formation dans le cadre des fonds structurels européens. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	8 640,32	8 540,32
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
	Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes			
12.1.31.040	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures privées dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11 034 912	30 034 749,15	18 999 837,15
	Section 12.2 – Solidarité			
12.2.34.012	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 000	21 425,70	20 425,70
12.2.43.040	Participation aux frais de fonctionnement des offices sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	1 000	347 405,00	346 405,00
	Section 12.4 - Fonds national de solidarité			
12.4.34.014	Dotations du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation de vie chère en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19 901 900	33 000 000,00	13 098 100,00

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	Section 13.0 Office national de l'enfance			
13.0.33.005	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par des forfaits mensuels, journaliers et horaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6 500 000	12 300 000,00	5 800 000,00
	14 - MINISTERE DE LA SANTE			
	Section 14.0 - Ministère de la santé			
14.0.12.045	Commission nationale de contrôle et d'évaluation prévue à la loi sur le droit de mourir en dignité: frais de fonctionnement et frais en rapport avec l'enregistrement des testaments de vie. (Crédit non limitatif)	5 000	31 330,69	24 412,69
	Section 14.1 - Direction de la santé			
14.1.12.311	Programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	518 000	962 431,55	444 431,55
14.1.12.313	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif)	250	23 743,35	23 493,35
	16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
	Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales			
16.0.32.013	Remboursement aux employeurs des rémunérations des travailleurs participant à des cours de langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100 000	198 413,01	98 413,01
	19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			
	Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales			
19.1.31.056	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 350 000	7 921 966,17	6 571 966,17
19.1.35.001	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du financement de la politique agricole commune. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	1 201 777,46	1 199 849,46

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES			
	Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires			
20.7.34.092	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif).....	2 400 000	4 173 170,27	1 723 170,27
	Section 21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres			
21.7.14.002	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3 100 000	5 825 681,25	1 828 981,25
	Section 21.9 - Bâtiments publics.- Compétences propres			
21.9.12.300	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500 000	872 250,00	372 250,00
	30 - MINISTERE D'ETAT			
	Section 30.8 - Médias et Communications			
30.8.51.050	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	15 000 000,00	14 999 900,00
	33 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
	Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales			
33.0.53.010	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	250 284,27	250 184,27
	34 - MINISTERE DES FINANCES			
	Section 34.0 - Dépenses générales			
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	12 800 000	58 008 549,03	45 208 549,03
34.0.71.051	Acquisition d'immeubles auprès de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles, dans l'intérêt de la viabilisation des terrains devant accueillir des immeubles de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	8 083 630,00	8 083 530,00

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
34.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10 000	1 300 081,99	1 290 081,99
	Section 34.6 - Douanes et accises			
34.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 655 000	2 644 075,64	989 075,64
	Section 34.8 - Dette publique			
34.8.91.005	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif)	100	133 555 800,00	133 555 700,00
	35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 35.0 - Economie			
35.0.51.040	Application de la législation en matière d'aide aux PME: subventions en capital, bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1 500 000	2 909 100,00	1 309 100,00
35.0.51.042	Application de la législation en matière d'aide à la protection de l'environnement, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie de sources renouvelables: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1 000 000	3 096 289,70	2 096 289,70
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
	Section 39.1 - Finances communales			
39.1.93.000	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	1 500 000	2 650 000,00	1 150 000,00
	Section 39.5 - Police grand-ducale			
39.5.74.001	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	112 398,92	112 298,92
	45 - MINISTERE DU LOGEMENT			
	Section 45.0 - Logement			
45.0.51.041	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 21,22 et 23 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5 000 000	13 499 999,00	8 499 999,00

Tableau 28 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
45.0.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13 000 000	23 415 516,00	10 415 516,00
50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
Section 51.6 - Ponts et chaussées				
51.6.63.000	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	34 732,91	13 488,03
51.6.71.000	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	19 765,19	19 665,19
51.6.71.010	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200 000	349 396,65	127 396,65
Section 51.8 - Bâtiments publics				
51.8.72.023	Déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1 600 000	7 662 265,59	6 062 265,59

Source chiffres : compte général 2010 ; tableau : Cour des comptes

II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT

Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Luxembourg, le 14 octobre 2011

1. Le tableau 21 sur les crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente entre 2005 et 2010 met en avant l'article 08.3.12.001 « Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers » de l'Institut national d'Administration Publique. Cet article budgétaire se rapporte à la tenue des cours de formation continue où le nombre de cours organisés varie en fonction du nombre des inscriptions et est, par conséquent, difficilement prévisible.
2. L'article 08.3.11.131 « Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires » mis en avant au tableau 22 comme surestimé de façon permanente sur les exercices 2005 à 2010 sert à couvrir les frais de cours organisés, du moins en partie, sur demande des administrations et services de l'Etat. Un nombre insuffisant d'inscriptions entraîne pourtant une annulation du cours en question. Les responsables de l'Institut National d'Administration Publique ne sont pas en mesure de prévoir à l'avance :
 - le nombre de cours à organiser sur demande des administrations ;
 - le nombre d'inscriptions aux différents cours proposés ;
 - le nombre de cours qui pourront effectivement avoir lieu.
3. En ce qui concerne le contrôle intensifié des rémunérations des agents de l'Etat, traité au chapitre 2 et détaillé à l'Annexe 2, la Cour des comptes avait envoyé ses demandes par plusieurs lots de lettres à l'Administration du personnel de l'Etat entre la mi-juin et la mi-septembre 2011. Les réponses de l'Administration du personnel de l'Etat avaient été transmises par voie hiérarchique à la Cour des comptes. Il y a pourtant lieu de relever que certaines réponses n'ont pu être fournies qu'après la date de clôture du volet du rapport général de la Cour des comptes concernant les rémunérations des agents de l'Etat.

Pour les « Dossiers incomplets », il y a lieu de rappeler que la fourniture des documents à la Cour des comptes est de la responsabilité des différents départements ministériels, administrations et services de l'Etat, et non pas de l'Administration du personnel de l'Etat.

Concernant les « Constatations » encore en suspens, il y a lieu de signaler que l'Administration du personnel de l'Etat continue leur traitement pour clarifier la situation

d'abord et pour prendre position ensuite. Pour un certain nombre des constatations faites par la Cour des comptes, l'Administration du personnel de l'Etat reste d'avis qu'elle a traité les dossiers concernés d'une manière correcte et qu'il ne s'agit donc pas d'erreurs.

4. Le tableau 25 sur les crédits surestimés donne lieu à un certain nombre de commentaires :
 - La partie du crédit consommée pour l'article 08.0.12.012 « Frais de route et de séjour à l'étranger » dépend essentiellement des pays qui assurent la Présidence de l'Union européenne pendant l'année en question et des déplacements des agents du Centre de technologies de l'information de l'Etat pour des formations.
 - Les crédits des articles 08.3.11.130 « Direction de l'institut et formation générale des stagiaires : indemnités pour services extraordinaires » et 08.3.11.131 « Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires » de l'Institut National d'Administration Publique concernent soit la formation pendant le stage, soit la formation continue où le nombre de cours réellement organisés varie en fonction des inscriptions et est par conséquent difficilement prévisible.
5. Le tableau 26 qui reprend les crédits sous-estimés nécessite un certain nombre d'explications :
 - L'article 08.0.12.121 « Réforme administrative – Plans d'amélioration de la qualité » concerne l'application de projets en matière de réforme administrative au niveau des ministères, administrations et services de l'Etat qui sont menés sous la responsabilité des administrations et services concernés avec le support des services de la Réforme Administrative. Comme la demande pour l'application des projets proposés ne peut pas être définie à l'avance, il n'est pas possible de prévoir avec exactitude les crédits budgétaires nécessaires.
 - Les crédits de l'article 08.3.12.001 « Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers » concernent des cours de formation continue où le nombre de cours organisés varie en fonction des inscriptions et est, par conséquent, difficilement prévisible.
6. Le tableau 28 qui reprend les crédits non-limitatifs dépassés de plus de 50% donne lieu aux commentaires suivants :
 - L'article 08.0.11.170 « Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) » ne permet pas d'estimation précise préalable.

- Les crédits de l'article 08.0.11.311 « Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat : dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) » ont surtout servi à imputer des sommes versées à titre de rémunération qui n'ont pas pu être imputées sur un article budgétaire spécifique.
- L'article 08.0.11.313 relatif à la « Régularisation de montants indûment versés. (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) » est destiné à récupérer des sommes initialement versées à titre de rémunération à des agents de l'Etat (rôles de restitution). Ces montants ne peuvent évidemment pas être estimés de manière précise à l'avance.
- Le dépassement de l'article budgétaire 08.5.12.071 « Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique : frais de location et d'entretien ; dépenses diverses (crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) » s'est avérée nécessaire pour payer principalement les frais en relation avec le contrat-cadre conclu avec Microsoft et servant à la maintenance du matériel hardware, y compris les mises à jour des logiciels.



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey
Téléphone : (+352) 474456-1

L-21 63 Luxembourg
Fax : (+352) 472186

cour-des-comptes@cc.etat.lu